

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

RAPPORT D'ANALYSE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. UNE EPARGNE A UN POINT HAUT HISTORIQUE, GRACE A LA POURSUITE DES EFFORTS DE GESTION ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES	6
1. Des recettes de fonctionnement structurellement dynamiques et intégrant des produits exceptionnels à haut niveau	6
1.1 Des recettes fiscales toujours dynamiques, portées par les impôts économiques.....	7
1.2 La baisse tendancielle des dotations de l'Etat amortie par l'intégration de nouvelles compensations fiscales 16	
1.3 Une baisse de -2,4 % du montant 2019 du FPIC pour la CACP et les communes	17
1.4 Les autres recettes réelles de fonctionnement demeurent dynamiques.....	17
2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	19
2.1. Des dépenses de fonctionnement en progression limitée (+0,7 %) et inférieures de -0,8 M€ au plafond notifié par l'Etat pour 2019	19
2.2. La baisse des dépenses hors champ de la contractualisation reflète l'intégration de nouvelles compétences au niveau communautaire.....	23
II. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN PROGRESSION, REFLETANT LA MONTEE EN CHARGE DES OPERATIONS INSCRITES AU PPI 2016-2020.....	25
1. Un taux d'exécution de 63 % du PPI 2016-2020 à fin 2019.....	25
2. Des recettes d'investissement en progression.....	27
III. DES RATIOS FINANCIERS QUI SE COMPARENT TRES FAVORABLEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PACTE FINANCIER ET FISCAL	29
1. Un niveau d'épargne en forte hausse, y compris hors éléments exceptionnels.....	29
2. Un encours de dette de 225,6 M€ à fin 2019	29
ANNEXES.....	31

INTRODUCTION

Le compte administratif 2019 confirme le respect des engagements pris au service du territoire cergyponctain sur la mandature, avec la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la montée en charge du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020 et le respect des grands équilibres financiers prévus par le Pacte fiscal et financier adopté en mars 2016. Dans le contexte de crise auquel devront faire face les budgets de toutes les collectivités sur les prochains mois, qui imposera, à ressources extrêmement contraintes, de maintenir des services publics de qualité et de poursuivre un plan d'investissement ambitieux pour le territoire, ces bons résultats permettront d'engager sur des bases saines les politiques communautaires du prochain mandat.

Les recettes de fonctionnement ont été à nouveau particulièrement dynamiques sur l'exercice 2019, à hauteur de 135,2 M€ soit une progression de +6,4 M€ par rapport à 2018 (+2,5 M€ hors recettes exceptionnelles). La CACP a pu bénéficier en effet d'une progression de +2,4 % du produit fiscal, sans augmentation de taux, sous l'effet conjugué de la dynamique des bases foncières (traduisant le dynamisme de construction sur le territoire) et de sa fiscalité économique, cette dernière représentant désormais plus de 60 % de ses recettes fiscales. Ces bons résultats et la part relative par la fiscalité locale sur les entreprises, en premier lieu la CFE et la CVAE, dans les ressources de la CACP constituent cependant un réel facteur de vigilance pour les prochaines années, dès lors que cette fiscalité est fortement corrélée (mais avec un délai) aux résultats des entreprises et devrait donc connaître une baisse très importante dès l'exercice 2021, en contrecoup de la récession liée à la crise sanitaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 96,4 M€ en 2019, en progression de +0,7 % par rapport à 2018, toutes dépenses de fonctionnement confondues et à +0,7 % en moyenne annuelle sur 2017-2019 sur le périmètre de dépenses retenu par la loi de programmation des finances publiques, contre +1,2 % autorisés par la loi et après retraitement des effets de périmètre (mutualisation, transferts de compétences). Si le dispositif de « contractualisation » est désormais mis en veille, le respect du plafonnement des dépenses de fonctionnement sur 2018 et 2019 (dépenses annuelles respectivement inférieures de 1 077K€ et 778K€ aux plafonds annuels notifiés) rend compte du maintien des efforts de gestion menés tout au long de la mandature et permet de disposer d'une assiette de dépenses stable et maîtrisée pour les prochains exercices.

Les dépenses d'investissement au titre du PPI ont connu un niveau d'exécution à hauteur de 58,2 M€, en progression de +17 M€ (soit +29%) par rapport à 2018 (41,2 M€), traduisant la poursuite de la montée en charge et le passage en phase de travaux des grandes opérations inscrites au PPI – en particulier sur les opérations du volet III Accompagnement des communes (20,8 M€ contre 13,6 M€ en 2018).

Fort de ces niveaux d'exécution en dépenses et en recettes, la CACP a ainsi pu maintenir, pour ce dernier exercice plein de la mandature, son double objectif d'une épargne brute supérieure à 20% et d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans définis dans le cadre du Pacte financier et fiscal :

- le niveau d'épargne brute progresse sur l'exercice (38,8 M€ et 33,4 M€ hors recettes exceptionnelles) et permet d'afficher un taux d'épargne brute de 28,7 % (25,8 % hors recettes exceptionnelles), soit un point haut historique ;
- le montant de l'emprunt d'équilibre pour 2019 s'établit à 21 M€, pour un encours de dette de 226 M€ dont 191 M€ de dette directe et 35 M€ de dette PPP ; cette progression de l'encours intègre par ailleurs une progression du résultat à la clôture à hauteur de +10,3 M€, qui permettra de couvrir les besoins de financement des prochaines années (notamment le remboursement des émissions obligataires) ;
- la capacité de désendettement globale demeure très satisfaisante et en amélioration par rapport à 2018 à 5,8 ans (6,8 ans hors recettes exceptionnelles), très inférieure au plafond de désendettement fixé par la LPFP à hauteur de 12 ans pour les communes et les EPCI, pour un taux d'endettement de 167 %.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	CA 2018	BT 2019	CA 2019	Tx exécution (% BT 2019)	Evol. CA2018-CA2019	
Recettes réelles de Fonctionnement	128 746 805	128 804 057	135 171 659	105%	6 424 854	5,0%
<i>RRF hors recettes exceptionnelles (77)</i>	127 119 847	127 873 962	129 619 972	101%	2 500 125	2,0%
Fiscalité	78 637 993	80 232 000	80 665 061	101%	2 027 068	2,6%
<i>dont rôle général</i>	77 433 814	79 802 000	79 324 656	99%	1 890 842	2,4%
<i>dont rôles supplémentaires</i>	679 414	-	804 396		124 982	18,4%
<i>dont taxe de séjour</i>	524 765	430 000	536 009	125%	11 244	2,1%
Dotations	39 597 239	38 787 125	39 423 222	102%	-174 017	-0,4%
<i>DGF</i>	38 416 146	37 572 000	37 715 310	100%	-700 836	-1,8%
<i>Dotations de compensation fiscales</i>	1 181 093	1 215 125	1 707 912	141%	526 819	44,6%
FPIC	2 457 603	2 470 000	2 399 838	97%	-57 765	-2,4%
Produits des services (70)	3 497 190	3 022 212	3 564 255	118%	67 065	2%
Produits de gestion (75)	662 423	910 400	1 031 068	113%	368 644	56%
Recettes exceptionnelles (77)	1 626 958	930 095	5 551 687	597%	3 924 729	241%
Atténuations de charges (013)	810 649	773 210	725 774	94%	-84 875	-10%
Autres recettes	1 456 750	1 679 015	1 810 754	108%	354 004	24%
Dépenses réelles de fonctionnement	95 671 856	97 433 509	96 374 117	99%	702 261	0,7%
<i>DRF hors dépenses exceptionnelles (67)</i>	95 587 146	97 227 090	96 216 079	99%	628 933	0,7%
Charges de gestion courantes (011)	26 185 188	27 176 999	26 453 193	97%	268 005	1,0%
Charges de personnel (012)	29 265 016	29 865 000	29 834 396	100%	569 380	1,9%
Atténuations de produits	25 675 611	24 906 501	24 906 490	100%	-769 121	-3,0%
<i>Attributions de compensation</i>	21 035 922	20 314 701	20 314 701	100%	-721 221	-3,4%
<i>Taxe de séjour</i>	534 700	486 800	486 800	100%	-47 900	-9,0%
<i>Autres atténuations de produits</i>	-	-	-		0	#DIV/0!
<i>FNGIR</i>	4 104 989	4 105 000	4 104 989	100%	0	0,0%
Frais financiers	5 180 317	5 629 890	5 373 309	95%	192 992	3,7%
Subventions (6554..., 6573..., 6574)	7 382 771	7 503 986	7 463 617	99%	80 846	1,1%
Autres dépenses	1 982 953	2 351 133	2 343 112	100%	360 160	18,2%
<i>dont solde 65</i>	1 898 243	2 144 714	2 185 074	102%	286 832	0,0%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	84 710	206 419	158 038	77%	73 328	86,6%
Dépenses de fonctionnement (périmètre LPPF) - courant	69 185 595	71 753 798	70 741 853	99%	1 556 258	2,2%
Dépenses de fonctionnement (périmètre LPPF) - constant	68 575 245	71 143 448	69 710 439	98%	1 135 194	1,7%
Rappel plafond notifié	69 652 705	70 488 537	70 488 537		835 832	1,2%
Ecart dépenses (constant) - plafond notifié	-1 077 459	654 911	-778 098			
Épargne brute	33 074 949	31 370 548	38 797 541		5 722 592	17,3%
<i>Épargne brute (hors exceptionnel)</i>	31 532 701	30 646 872	33 403 892		1 871 191	5,9%
Épargne nette	12 029 547	11 771 720	20 457 038		8 427 491	70,1%
Recettes réelles d'investissement (hors épargne brute)	29 327 445	66 743 773	44 979 651	67%	15 652 205	53,4%
Subventions	5 368 180	19 309 224	16 479 189	85%	11 111 009	207,0%
FCTVA	2 961 017	7 861 772	6 210 437	79%	3 249 421	109,7%
Emprunt*	17 700 000	36 061 267	21 000 000	58%	3 300 000	18,6%
Autres (op. cpte de tiers, produits de cession...)	3 298 248	3 511 510	1 290 024	37%	-2 008 224	-60,9%
Dépenses réelles d'investissement	63 005 943	100 551 875	75 924 930	76%	12 918 987	20,5%
Soutien aux politiques publiques (PPI)	41 197 903	80 204 310	58 177 427	73%	16 979 525	41,2%
<i>Volet I</i>	17 496 158	24 710 114	20 531 615	83%	3 035 456	17,3%
<i>dont dette PPP</i>	3 829 606	3 410 263	2 883 999	85%	-945 607	-24,7%
<i>Volet II</i>	10 103 016	30 243 550	16 813 623	56%	6 710 607	66,4%
<i>Volet III</i>	13 598 729	25 250 646	20 832 190	83%	7 233 461	53,2%
Remboursement emprunt* (hors PPP)	17 215 796	16 188 565	15 456 504	95%	-1 759 292	-10,2%
Autres (régularisation FCTVA, ...)	4 592 244	4 159 000	2 290 998	55%	-2 301 246	-50,1%
Total budget principal	158 074 250	195 547 830	180 151 309		22 077 059	14,0%
Excédent / Déficit de l'exercice	-603 548	-2 437 554	7 852 263		8 455 811	
Excédent reporté	3 041 102	2 437 554	2 437 554			
Excédent global de clôture	2 437 554	0	10 289 816			
Indicateurs financiers						
<i>Taux d'épargne brute</i>	25,7%	24,4%	28,7%			
<i>Taux d'épargne brute hors exceptionnel</i>	24,8%	24,0%	25,8%			
<i>Taux d'épargne nette</i>	9,3%	9,1%	15,1%			
<i>Taux d'épargne nette hors exceptionnel</i>	8,2%	8,6%	11,6%			
<i>Taux d'endettement</i>	164,1%		166,9%			
<i>Taux d'endettement hors exceptionnel</i>	166,2%		174,0%			
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	6,4		5,8			
<i>Capacité de désendettement hors exceptionnel</i>	6,7		6,8			
<i>Encours de dette au 31/12/N</i>	211 329 873		225 581 063		14 251 190	
<i>dont dette encours hors PPP</i>	185 240 146		190 783 641		5 543 496	
<i>dont encours PPP</i>	26 089 728		34 797 422		8 707 695	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

96,4 M€

Charges courantes (26,5 M€)

Reversements aux communes (20,3 M€)

Dépenses de personnel (29,8 M€)

Subventions (7,5 M€)

FNGIR (4,1 M€)

Frais financiers (5,4 M€)

Autres dépenses (2,3 M€)

Epargne brute (38,8 M€)

RECETTES

135,2 M€

Fiscalité
(80,7 M€)

Dotations
(39,4 M€)

FPIC (2,4 M€)

Produits des services et de gestion (4,7 M€)

Recettes exceptionnelles (5,5 M€)

Atténuations de charges (0,7 M€)

Autres recettes (1,8 M€)

INVESTISSEMENT

DEPENSES

75,9 M€

Soutien aux politiques (PPI)
58,2 M€

Remboursement emprunt (hors PPP)
15,5 M€

Autres (2,3 M€)

Résultat de l'exercice (+7,9 M€)

RECETTES

83,8 M€

Epargne brute (38,8 M€)

Emprunt (21 M€)

Subventions d'investissement (16,5 M€)

FCTVA (6,2 M€)

Autres (1,3 M€)

I. UNE EPARGNE A UN POINT HAUT HISTORIQUE, GRACE A LA POURSUITE DES EFFORTS DE GESTION ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES

L'exécution 2019 de la section de fonctionnement fait ressortir un niveau de recettes de 135,2 M€ (hors report N-1) pour des dépenses réelles totales de 96,4 M€, soit un niveau d'épargne brute de 38,8 M€ et un taux d'épargne brute de 28,7 %, en progression par rapport à 2018 (épargne brute de 33,1 M€ et taux d'épargne de 25,7 %).

Ces résultats intègrent les effets conjugués, en recettes, de la dynamique des recettes structurelles, notamment fiscales, et de produits exceptionnels (reportés en fonds de roulement pour les exercices ultérieurs) et, en dépenses, de la poursuite des efforts de gestion initiés depuis 2014 sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

1. Des recettes de fonctionnement structurellement dynamiques et intégrant des produits exceptionnels à haut niveau

Les recettes de fonctionnement pour 2019 s'établissent au global à 135,2 M€, en progression de +5 % par rapport à 2018 (128,7 M€) ; hors recettes exceptionnelles, les recettes progressent de +2,6 M€ soit +2,0 %.

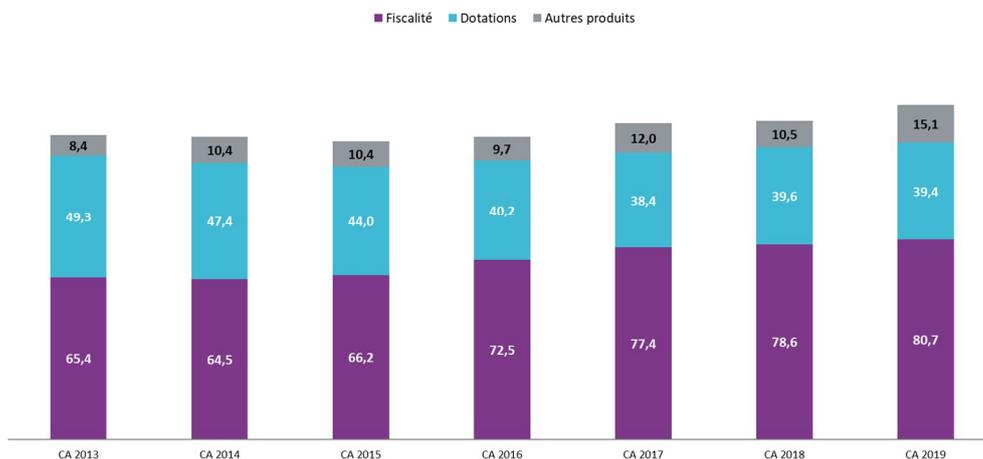
Les évolutions par poste de recette se répartissent comme suit :

	CA 2018	BT 2019	CA 2019	Tx exécution (% BT 2019)	Evol. CA2018-CA2019	
Recettes réelles de Fonctionnement	128 746 805	128 804 057	135 171 659	105%	6 424 854	5,0%
<i>RRF hors recettes exceptionnelles (77)</i>	<i>127 119 847</i>	<i>127 873 962</i>	<i>129 619 972</i>	101%	2 500 125	2,0%
Fiscalité	78 637 993	80 232 000	80 665 061	101%	2 027 068	2,6%
<i>dont rôle général</i>	<i>77 433 814</i>	<i>79 802 000</i>	<i>79 324 656</i>	99%	1 890 842	2,4%
<i>dont rôles supplémentaires</i>	<i>679 414</i>	<i>-</i>	<i>804 396</i>		124 982	18,4%
<i>dont taxe de séjour</i>	<i>524 765</i>	<i>430 000</i>	<i>536 009</i>	125%	11 244	2,1%
Dotations	39 597 239	38 787 125	39 423 222	102%	-174 017	-0,4%
<i>DGF</i>	<i>38 416 146</i>	<i>37 572 000</i>	<i>37 715 310</i>	100%	-700 836	-1,8%
<i>Dotations de compensation fiscales</i>	<i>1 181 093</i>	<i>1 215 125</i>	<i>1 707 912</i>	141%	526 819	44,6%
FPIC	2 457 603	2 470 000	2 399 838	97%	-57 765	-2,4%
Produits des services (70)	3 497 190	3 022 212	3 564 255	118%	67 065	2%
Produits de gestion (75)	662 423	910 400	1 031 068	113%	368 644	56%
Recettes exceptionnelles (77)	1 626 958	930 095	5 551 687	597%	3 924 729	241%
Atténuations de charges (013)	810 649	773 210	725 774	94%	-84 875	-10%
Autres recettes	1 456 750	1 679 015	1 810 754	108%	354 004	24%

En termes de recettes, ces résultats viennent confirmer la dynamique structurelle des recettes, notamment fiscales, la baisse de la dotation globale de fonctionnement (-0,7 M€) ayant été plus que compensée par la dynamique des recettes fiscales inscrites au rôle général (+2 M€), à taux de fiscalité inchangés.

Compte tenu cependant de la progression ponctuelle des recettes exceptionnelles, la part relative de la fiscalité dans le total des recettes de fonctionnement reste stable à hauteur de 60 % et celle des dotations à 29 %, en ligne avec l'exécution 2018 (61 % et 31 %).

Évolution des recettes de fonctionnement (en M€)



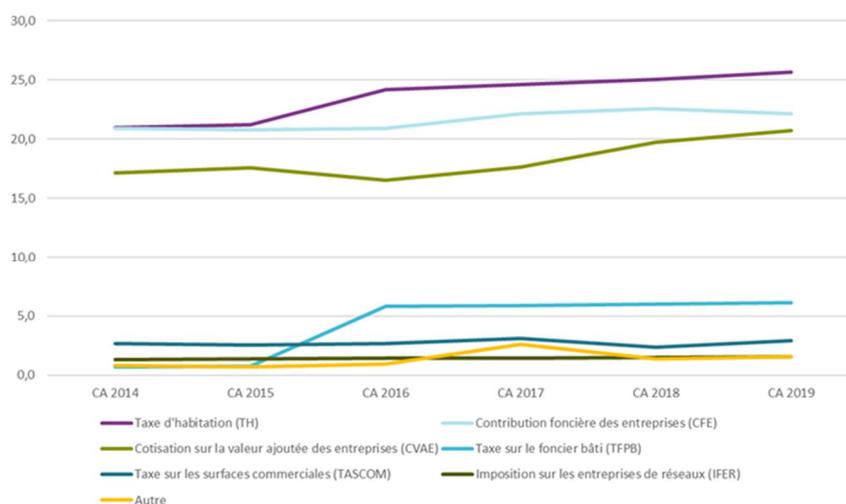
Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit par ailleurs à 105 % des prévisions initiales au budget ouvert (et 101 % pour les produits de fiscalité), traduisant une estimation sincère et prudente de la fiscalité et des autres recettes de fonctionnement attendues sur l'exercice.

1.1 Des recettes fiscales toujours dynamiques, portées par les impôts économiques

La CACP a continué d'enregistrer, en 2019, les effets d'une fiscalité toujours très dynamique, la progression sur le dernier exercice s'établissant à +2,6 % au global et à +2,4 % hors taxe de séjour et rôles supplémentaires.

En valeur absolue, la CVAE présente la progression la plus importante (+947 k€), devant la taxe d'habitation (+656 k€) et la TASCOM (+568 k€), la baisse du produit de CFE (-433 k€) étant liée à l'exonération nationale pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €, et qui fait l'objet d'une compensation sous forme de dotation à compter de l'exercice 2019 (à périmètre constant, après retraitement de l'effet lié à cette exonération, le produit de CFE est stable par rapport à 2018).

Le poids des recettes de fiscalité économique¹ se maintient ainsi à 60 % du total des recettes (hors rôles supplémentaires et taxe de séjour) en 2019.



¹ Fiscalité économique = CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TS, taxe sur les bureaux

Recettes fiscales (budget principal)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018 - 2019		Répartition 2019
Taxe d'habitation (TH)	20 967 441 €	21 238 675 €	24 215 065 €	24 631 214 €	25 032 897 €	25 688 834 €	655 937 €	2,6%	31,8%
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	714 490 €	725 405 €	5 796 384 €	5 874 760 €	6 007 408 €	6 130 508 €	123 100 €	2,0%	7,6%
Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB)	11 407 €	20 716 €	13 056 €	16 619 €	14 539 €	14 379 €	-160 €	-1,1%	0,0%
Taxe additionnelle foncier non bâti (TAFNB)	65 312 €	68 399 €	79 161 €	76 033 €	92 053 €	90 018 €	-2 035 €	-2,2%	0,1%
Rôles complémentaires (RC)		12 €	66 296 €	38 166 €	76 093 €	71 450 €	-4 643 €	-6,1%	0,1%
Contribution foncière des entreprises (CFE)	20 905 928 €	20 810 070 €	20 938 376 €	22 152 710 €	22 597 029 €	22 164 398 €	-432 631 €	-1,9%	27,5%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	17 147 723 €	17 601 807 €	16 555 721 €	17 667 794 €	19 766 614 €	20 713 871 €	947 257 €	4,8%	25,7%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 649 640 €	2 547 775 €	2 657 577 €	3 106 945 €	2 360 593 €	2 928 672 €	568 079 €	24,1%	3,6%
Imposition sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 330 204 €	1 342 174 €	1 401 009 €	1 442 685 €	1 484 063 €	1 519 601 €	35 538 €	2,4%	1,9%
Taxe sur les bureaux	0 €	0 €	0 €	47 574 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	0,0%
Taxe funéraire	0 €	0 €	0 €	0 €	2 525 €	3 950 €	1 425 €	56,4%	0,0%
TOTAL HORS TS et RS	63 792 145 €	64 355 033 €	71 722 645 €	75 054 500 €	77 433 814 €	79 325 681 €	1 891 867 €	2,4%	98,3%
Taxe de séjour (TS)	210 669 €	263 481 €	272 116 €	336 690 €	524 765 €	536 004 €	11 239 €	2,1%	0,7%
Rôles supplémentaires (RS)	518 672 €	320 823 €	473 762 €	2 056 774 €	679 414 €	804 396 €	124 982 €	18,4%	1,0%
TOTAL GENERAL	64 521 486 €	64 939 337 €	72 468 523 €	77 447 964 €	78 637 993 €	80 666 081 €	2 028 088 €	2,6%	100,0%

▪ Les taxes foncières

Le produit de la taxe sur le foncier bâti (TFB) s'élève à près de 6,1 M€ en 2019. Ce produit fiscal évolue de +2,06% (+2,24 % hors rôles complémentaires) par rapport à 2018, à taux d'imposition identique (1,91%).

Cette évolution intègre les effets de la variation nette des bases 2,20% pour 2019, qu'il s'agisse de l'indexation nationale pour les locaux non professionnels (+2,2 %) ou de l'actualisation des grilles tarifaires locales pour les locaux professionnels, et de l'évolution physique des bases (solde des constructions / destructions de locaux sur l'exercice 2019) pour le solde soit +0,4 %.

On notera que l'effet fiscal des nouvelles constructions en 2018 (prises en compte dans les bases fiscales en 2019), bien que toujours dynamiques avec +1 200 adresses imposables, est inférieur à celui enregistré en 2017 et 2018 (+1 700 par an).

Sur la période 2014-2019, les bases de TFB du territoire (hors effet taux et avant exonérations) ont ainsi progressé de +25,7 M€ dont +16,8 M€ liés aux revalorisations nationales annuelles de l'assiette et +8,9 M€ liés aux nouvelles constructions. Les livraisons de nouveaux logements et nouveaux locaux professionnels construits sur la période contribuent donc à près de 35% de la progression des bases de TFB. L'effet sur la fiscalité foncière de la dynamique de construction est cependant atténué par les mécanismes d'exonérations temporaires de deux ans dont bénéficie toute construction nouvelle, estimés à près de 5 M€ en bases de TFB en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur de la base nette TFB	295 319 837 €	300 268 801 €	303 475 553 €	307 573 335 €	313 998 697 €	321 049 304 €
<i>Evolution</i>		1,68%	1,07%	1,35%	2,09%	2,24%
<i>Variation liée à l'assiette</i>		0,78%	0,07%	0,95%	0,89%	0,04%
<i>Variation nominale</i>		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%
Nombre d'assujettis		56 570	57 373	58 491	59 556	60 550
Taux	0,242%	0,242%	1,91%	1,91%	1,91%	1,91%
Produit	711 793 €	723 807 €	5 796 760 €	5 875 087 €	6 006 458 €	6 130 508 €

Les recettes de TFB sont ainsi composées à près 62% sont liées aux bases fiscales des locaux d'habitation et 38% sont issues des bases fiscales des locaux professionnels, ratio relativement stable sur la période même si les locaux professionnels ont connu, pour la première fois en 2019, une évolution négative de leur valeur fiscale (-0,4 %), en lien avec l'évolution du mode de calcul des bases locatives professionnelles, désormais basé sur des grilles tarifaires censées refléter les évolutions des loyers commerciaux, fonction de la catégorie et de la localisation des locaux.

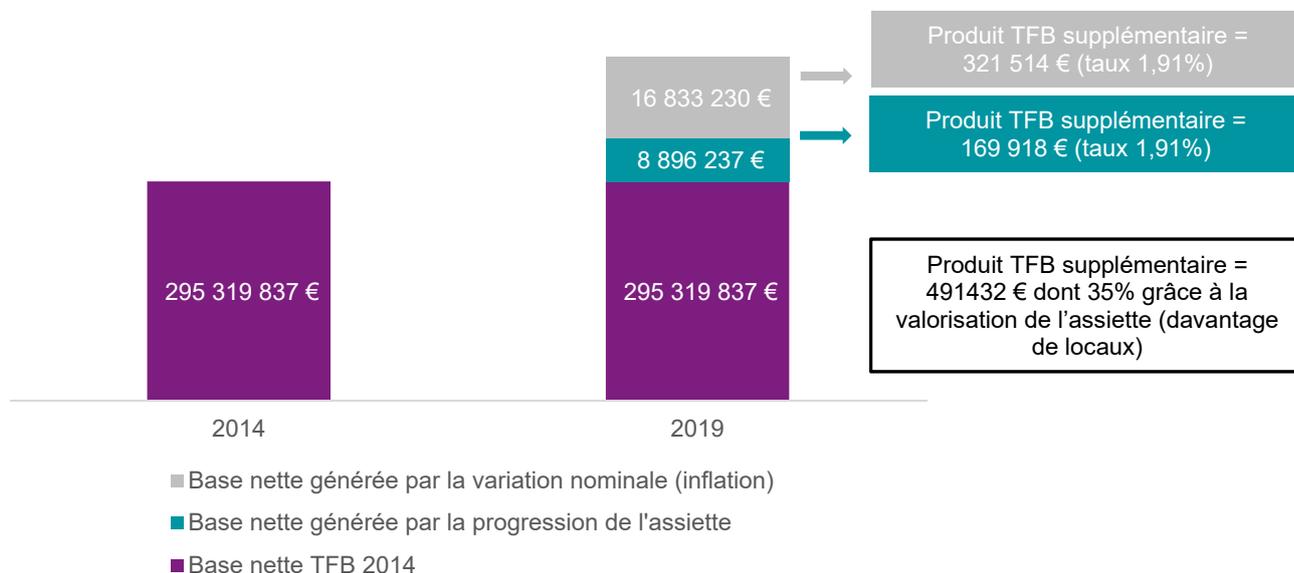
Pour mémoire, depuis 2017, les valeurs locatives des locaux professionnels (hors locaux industriels) sont désormais calculées en fonction de tarifs selon la nature du bien (entrepôt, commerce, bureau...) et de son emplacement, lesquels tarifs sont désormais réévalués annuellement au niveau départemental en fonction des prix du marché immobilier observés l'année précédente. Compte tenu de l'écart entre les valeurs locatives nouvelles et les valeurs locatives historiques sur lesquelles étaient assises les taxes foncières jusqu'en 2017, un mécanisme de lissage sur 10 ans a par ailleurs été mis en place.

On peut noter ainsi que sur l'ensemble du département, les loyers commerciaux ont diminué en moyenne de -0,95% en 2019, notamment pour les bureaux, locaux de grands commerces et

ateliers, et que l'évolution de la valeur fiscale pour le territoire cergypontain a été deux fois moindre (baisse limitée -0,4 %), avec des effets différents selon le type de bien, reflétant le dynamisme de l'immobilier d'entreprise local.

In fine, si l'évolution du produit de TF sur la période 2014-2019 (+5,4 M€ - cf. tableau supra) est majoritairement liée à la hausse de taux pratiquée en 2016, l'effet lié à la progression des bases de taxe foncière est estimé à +0,5 M€ soit 10 % de la progression du produit de TF :

Evolution des bases de taxe sur le foncier bâti 2014 - 2019



La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) est d'un niveau très limité pour la CACP. Elle s'élève à 14 379 € en 2019, soit le même niveau qu'en 2018 (14,5 k€ en 2018).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur de la base nette TFB	452 337 €	863 869 €	509 985 €	783 791 €	567 933 €	561 681 €
Evolution		90,98%	-40,97%	53,69%	-27,54%	-1,10%
Dont variation liée à l'assiette		90,08%	-41,97%	53,29%	-28,74%	-3,30%
Dont Variation nominale		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%
Nombre d'assujettis		5 686	5 676	5 649	5 766	5 641

▪ La taxe d'habitation

Le produit perçu par la CACP au titre de la taxe d'habitation (TH) s'est élevé à 25,68 M€ en 2019 soit une progression de +2,6 % par rapport à 2018 (25,03 M€).

L'assiette fiscale de la TH s'est élargie grâce à la hausse du nombre de contribuables : +515 en un an. Désormais, 86 700 ménages sont comptabilisés dans les rôles de la TH.

Parmi ces foyers :

- 60% bénéficient d'un dégrèvement de 65 % de leur cotisation (avant un dégrèvement de 100% en 2020), s'inscrivant notamment dans le cadre du dispositif national de suppression progressive de la TH à horizon 2023 ;
- 38% sont imposés sans dégrèvement ;

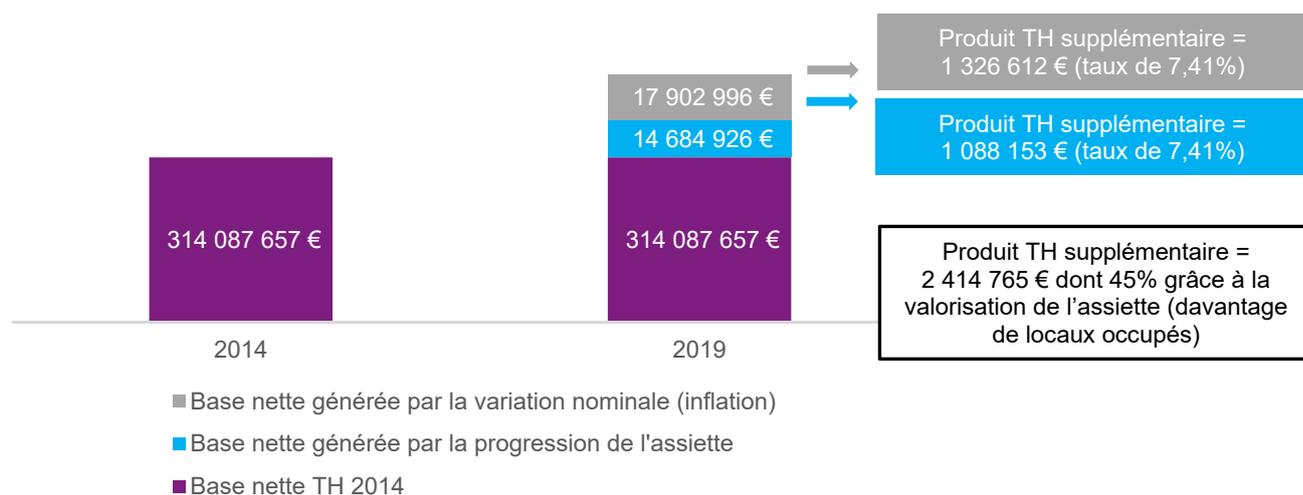
- 2% sont exonérés de droit

Dans le cadre de la suppression progressive de la TH d'ici à 2023, le dégrèvement pris en charge par l'Etat en 2019, s'élève à 15,64 M€ sur un produit total de 25,68 M€ perçu par la CACP en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur de la base nette TH	314 087 657 €	324 513 055 €	326 788 988 €	332 405 032 €	337 823 373 €	346 675 580 €
<i>Evolution</i>		3,32%	0,70%	1,72%	1,63%	2,62%
<i>Dont Variation liée à l'assiette</i>		2,42%	-0,30%	1,32%	0,43%	0,42%
<i>Dont Variation nominale</i>		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%
<i>Nombre d'assujettis</i>		82 231	83 369	84 956	86 183	86 698
<i>Taux</i>	6,63%	6,63%	7,41%	7,41%	7,41%	7,41%
Produit	20 824 187 €	21 516 725 €	24 215 205 €	24 631 139 €	25 033 022 €	25 688 834 €

In fine, si l'évolution du produit de TH sur la période 2014-2019 (+4,8 M€ - cf. tableau supra) est majoritairement liée à la hausse de taux pratiquée en 2016 (passage d'un taux communautaire de 6,63 % à un taux de 7,41 %, ayant conduit à une progression du produit de +2,7 M€ entre 2015 et 2016 dont +2,4 M€ lié au seul effet taux), l'effet lié à la progression des bases de taxe d'habitation est estimé à +2,4 M€ soit la moitié de la progression du produit de TH sur la période :

Evolution des bases de TH 2014 - 2018



▪ La contribution économique territoriale

La **contribution économique territoriale** (CET) est constituée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La première

est assise sur la valeur locative des locaux occupés par un établissement donné (principal ou secondaire) alors que la seconde prend en compte la valeur ajoutée générée par l'entreprise.

Le produit de CFE s'établit à 22,16 M€ en 2019 soit -429 k€ par rapport à 2018 (soit une baisse de -2,11 %).

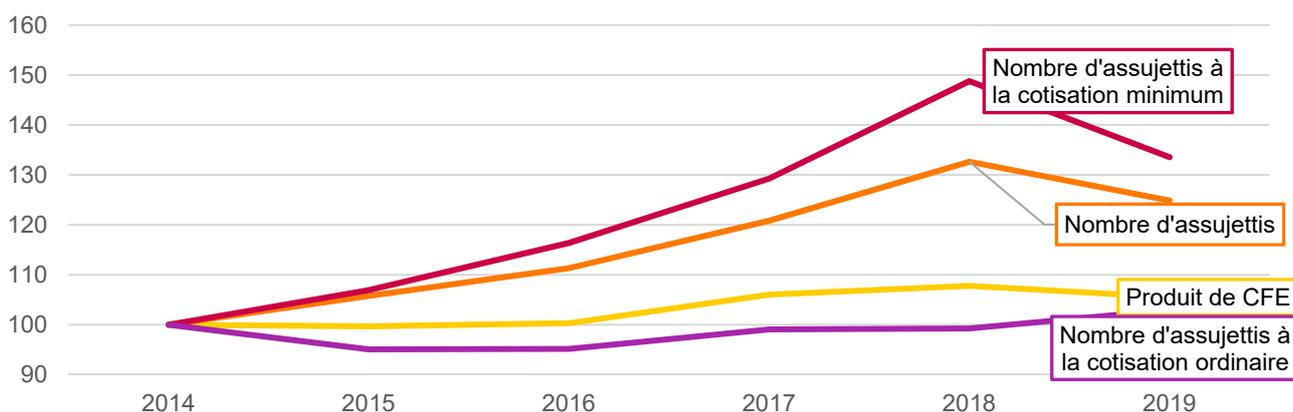
Cette baisse du produit de CFE s'explique en premier lieu par la diminution de l'assiette de CFE, liée au nouveau dispositif national de réduction de base d'imposition qui bénéficie aux nouvelles entreprises les deux premières années suivant leur création. Cela impute temporairement la base de CFE pour la CACP de -1,5M€ d'assiette en 2019, soit -371 k€ de recettes.

De manière plus marginale, l'exercice 2019 a enregistré une diminution du nombre d'établissements assujettis, qui passe de 13 264 en 2018 à 12 485 en 2019, soit -780 établissements sur le territoire : il s'agit quasi-exclusivement de micro-entreprises, qui étaient soumises à la cotisation minimum, et dont la disparition a donc eu un impact fiscal très limité.

A noter qu'après retraitement de l'effet lié à l'exonération de CFE des nouvelles entreprises, le produit de CFE est stable à périmètre constant par rapport à 2018, dans un contexte où les bases de CFE (valeurs locatives professionnelles utilisées pour la TF des entreprises) ont par ailleurs baissé en moyenne de -0,4 % sur le territoire entre 2018 et 2019.

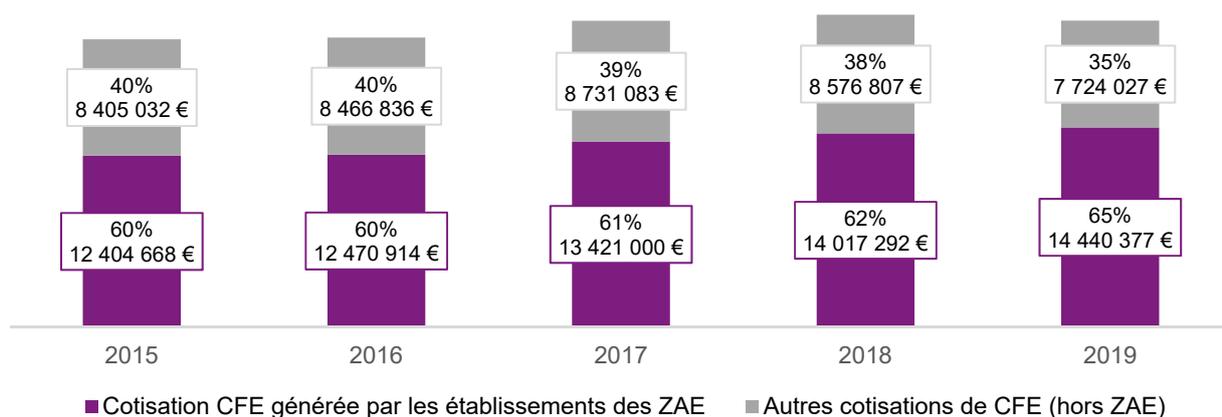
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur de la base nette CFE	89 288 679 €	89 008 387 €	89 556 776 €	94 683 249 €	96 242 713 €	94 206 377 €
Evolution		-0,31%	0,62%	5,72%	1,65%	-2,12%
Variation liée à l'assiette		-1,21%	-0,38%	5,32%	0,45%	-2,12%
Variation nominale		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	0,00%
Nombre d'assujettis		10 577	11 132	12 082	13 264	12 485
Taux	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%
Produit	20 876 506 €	20 809 700 €	20 937 750 €	22 152 083 €	22 594 099 €	22 164 398 €

Evolution du produit et du nombre d'assujettis à la CFE 2014 à 2019
(base 100 en 2014)



Le produit de CFE perçu par la CACP est principalement issu des établissements localisés dans les zones d'activités économiques du territoire : 65% du produit en est issu en 2019.

Evolution des cotisations de CFE perçues par la CACP issues des établissements situés en ZAE



Le montant du produit issu des rôles de **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** s'est élevé à 20,7 M€ en 2019 contre 19,7 M€ en 2018 soit +1 M€ environ, ce qui représente une progression de +4,8 %.

Pour mémoire, la CVAE est due par toute entreprise réalisant au moins 500 000 € de chiffre d'affaire annuel. Les entreprises les plus importantes du territoire sont donc directement concernées, notamment celles qui exercent leur activité à un niveau national ou international.

Les données fiscales montrent que les 100 premières entreprises redevables de la CVAE à Cergy-Pontoise concentrent 54% des cotisations totales de CVAE perçue sur le territoire communautaire (soit 11,08 M€ de cotisations).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>CVAE perçue</i>	17 087 169 €	17 601 807 €	16 555 721 €	17 667 794 €	19 766 614 €	20 713 871 €
<i>Evolution</i>		3,01%	-5,94%	6,72%	11,88%	4,79%
<i>Nombre d'assujettis</i>	3 346	3 616	3 761	3 984	4 118	4 158

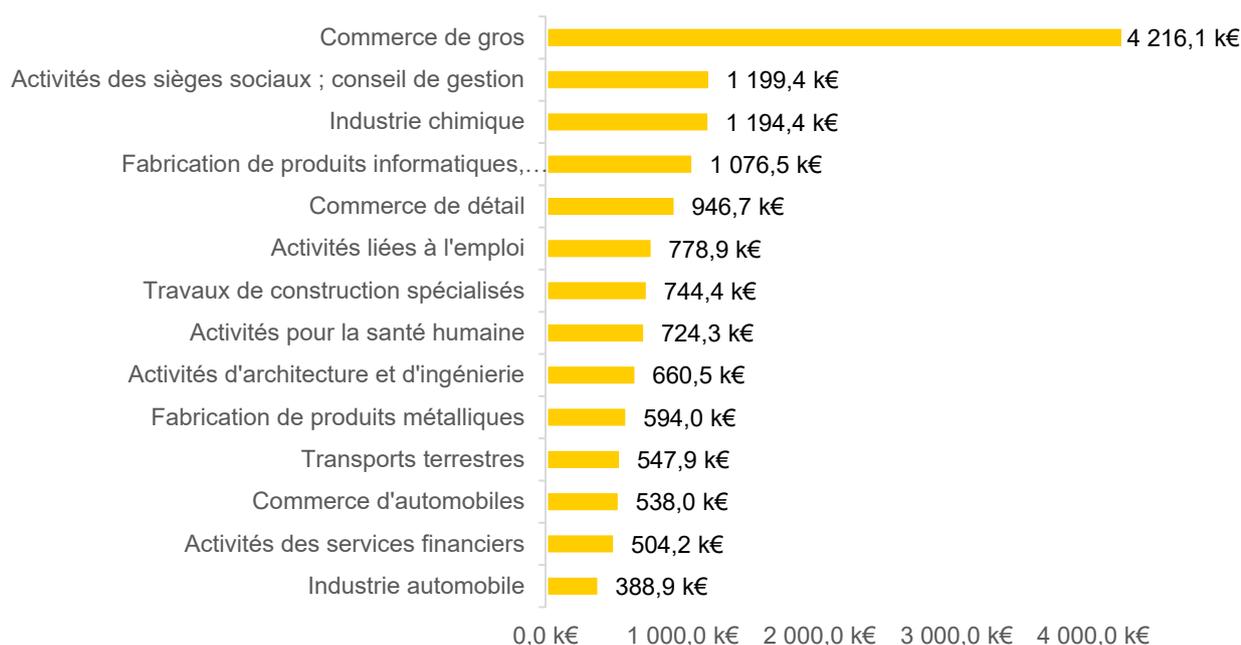
Représentant 20,7M€ en 2019, la CVAE c'est **26%** des recettes fiscales de la CACP

Le produit de CVAE perçu par la CACP progresse en moyenne de **4% par an depuis cinq ans**

54% du produit de la CVAE est concentré parmi un groupe de **100 entreprises contribuables**

30% du produit de la CVAE est représenté par les entreprises du commerce (gros et détail)

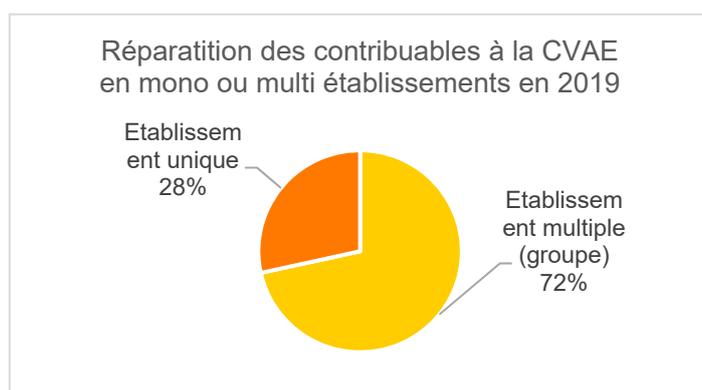
Répartition des cotisations de CVAE 2019 perçues par la CACP selon le secteur d'activité



Le commerce de gros représente 20% des recettes de CVAE perçues par la CACP. C'est un secteur assez bien représenté dans le tissu économique local : 4 500 emplois (6% des emplois locaux) et 330 établissements.

L'industrie manufacturière génère 25% des recettes de CVAE, grâce à des entreprises majeures qui produisent sur place ou qui y sont représentées par un établissement secondaire.

Le secteur des services représenté par les services de tête de réseau (sièges, succursales, R&D, holding) ainsi que par les activités de support, représente 41% des recettes de CVAE.



Il faut noter que 72% des recettes de CVAE sont générées par des établissements dépendants d'entreprises structurées en groupe.

Au final, la conjoncture plutôt favorable enregistrée entre 2017 et 2018 pour les résultats financiers des grandes entreprises ayant des établissements sur le territoire se répercute positivement pour les recettes de CVAE en 2019.

▪ Rôles complémentaires et supplémentaires

Les rôles complémentaires et supplémentaires correspondent à des régularisations de taxes d'habitation, de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises liées aux exercices précédents. Ils sont émis lorsqu'un contribuable n'a pas été suffisamment imposé ou à l'occasion d'une nouvelle déclaration parvenue en cours d'année, en dehors de la période de recouvrements des rôles généraux. C'est donc un produit très irrégulier d'une année sur l'autre.

Pour 2019, la CACP bénéficie d'un ressaut lié aux rôles supplémentaires dont le montant progresse de +18,4% (804k€).

▪ La TASCOM

La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est due par les grandes surfaces de distribution (+400m²) réalisant plus de 460k€ de chiffre d'affaires. Cette recette est liée aux performances des grandes surfaces présentes sur le territoire et à leur nombre. Or, celui-ci s'est accru sous l'impulsion de l'ouverture, en 2018, de deux zones commerciales à Osny et Cergy.

Le montant de la TASCOM s'élève ainsi à 2,92 M€ en 2019 contre 2,36 M€ l'année précédente.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>TASCOM perçue</i>	2 649 640 €	2 547 775 €	2 657 577 €	3 106 945 €	2 360 593 €	2 928 672 €
<i>Evolution</i>		-3,84%	+4,31%	+16,91%	-24,02%	+24,07%
<i>Nombre d'assujettis</i>	155	159	176	156	164	173

▪ Autres impôts et taxes

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) contribue au produit fiscal de la CACP à hauteur de 1,52 M€ en 2019. La progression est de 2,4% par rapport à 2018. Cette taxe est due par les entreprises gestionnaires de réseaux de communication et/ou d'énergie. Son montant varie relativement peu d'une année sur l'autre.

Enfin, la taxe de séjour s'élève à 536 k€ en 2019. Cela confirme le montant collecté en 2018, année au cours de laquelle les reversements des hébergeurs ont été régularisés.

1.2 La baisse tendancielle des dotations de l'Etat amortie par l'intégration de nouvelles compensations fiscales

Une dotation globale de fonctionnement (DGF) en baisse de -1,8 % sur l'exercice 2019

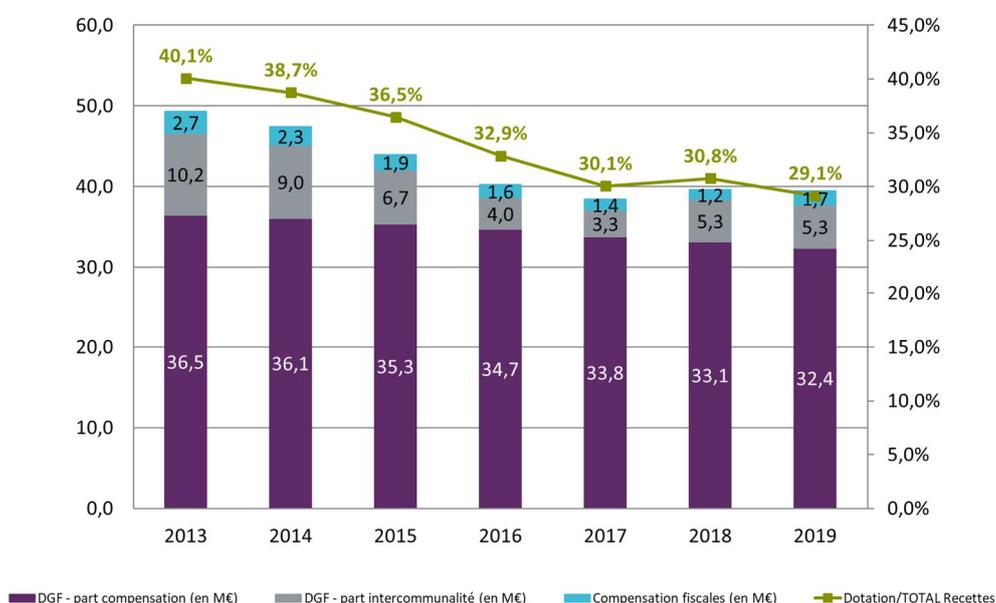
La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ne prévoit pas de contribution au redressement des finances publiques supplémentaire, prélevée sur la dotation d'intercommunalité.

La baisse de DGF enregistrée pour 2019 (37,7 M€ soit -1,8 %) s'explique principalement par :

- la stabilisation en valeur de sa composante dotation d'intercommunalité, à hauteur de 5,3 M€, grâce à la récente progression du coefficient d'intégration fiscale : aux termes de la loi de finances pour 2019, le niveau du coefficient d'intégration fiscale atteint par la CACP après intégration de la compétence en matière de collecte des ordures ménagères (et le transfert de fiscalité de TEOM associé) depuis 2017, proche de 41 %, lui permet en effet de bénéficier d'une clause de garantie en valeur sur l'exercice ;
- la baisse tendancielle de la dotation de compensation (32,4 M€ soit -2,1 %), autre composante de la DGF communautaire, sur des bases identiques à celles observées sur les précédents exercices et du fait des mécanismes de péréquation au niveau national.

A noter que, sur la mandature, l'effort d'intégration fiscale a permis de ramener le montant des dotations perçues à fin 2019 à un niveau proche de celui des dotations perçues en 2016, même si le trend de baisse des dotations devrait se poursuivre sur les prochains exercices :

Evolution DGF et compensations fiscales depuis 2013



Des allocations compensatrices en hausse

Les dotations de l'Etat perçues par la CACP comportent, outre la DGF, des allocations compensatrices dont l'objectif est de compenser des mesures fiscales prises par le législateur : exonérations de taxe fiscale et taxe d'habitation, compensations liées à l'ancienne taxe professionnelle et à la contribution territoriale.

Leur montant a été de 1,7 M€ en 2019, en progression de +0,5 M€ par rapport à 2018 du fait de la nouvelle compensation, à compter de 2019, de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 € par an.

1.3 Une baisse de -2,4 % du montant 2019 du FPIC pour la CACP et les communes

Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) a été créé en 2012. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale, qui vise à corriger les inégalités de ressources entre collectivités du « bloc communal » (communes et communautés). Le FPIC est alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des communes et des EPCI à fiscalité propre dont le niveau de ressources (mesuré par le potentiel financier agrégé par habitant) est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. La redistribution des ressources de ce fonds se réalise grâce à un indice synthétique qui prend en compte les ressources, le revenu moyen par habitant et l'effort fiscal des territoires concernés.

Le montant total du FPIC pour le territoire cergypontain s'est élevé à 5,2 M€ en 2019, en baisse de -2,4 % du fait de la progression des paramètres financiers du territoire (potentiel fiscal et potentiel financier) relativement aux autres territoires éligibles au niveau national. Conformément à la stratégie et à la clé de répartition définies entre la CACP et les communes depuis 2013, et formalisée dans le pacte financier et fiscal adopté en mars 2016, le produit du FPIC 2019 a été réparti entre 53,66 % pour les communes et 46,34 % pour la CACP soit une recette pour cette dernière de 2,40 M€ (2,46 M€ en 2018).

1.4 Les autres recettes réelles de fonctionnement demeurent dynamiques

Des produits des services en progression par rapport à 2018

Les produits des services s'établissent à 3,6 M€ pour 2019 et à 2,8 M€ hors reversements des budgets annexes au budget principal (ces derniers diminuant compte tenu de la reprise en paye directe des agents concernés par les budgets annexes Assainissement et Eau potable), soit une progression de +0,2 M€ par rapport à 2018 hors reversements des budgets annexes.

Les recettes issues des équipements sportifs (piscines essentiellement) et des activités du Conservatoire sont globalement stables par rapport à 2018, les redevances d'occupation du domaine public s'établissant à 0,5 M€ sur 2018, traduisant la démarche active de valorisation de l'occupation temporaire de l'espace public communautaire (terrasses, bulles de vente, etc.) engagée depuis 2018.

Ventilation par poste de recettes	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Var. 2019/2018	
PRODUITS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	1,2	1,1	1,1	1,1	-0,1	-5,8%
PRODUITS DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (CRR)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	-2,3%
REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE	0,0	0,1	0,4	0,5	0,0	10,7%
PRODUITS DES BUDGETS ANNEXES	1,1	1,2	0,8	0,7	-0,1	-13,2%
AUTRE	0,5	0,6	0,7	0,9	0,2	31,4%
TOTAL Produits des services	3,3	3,4	3,5	3,6	0,1	1,9%
TOTAL Produits des services hors subventions aux BA	2,2	2,2	2,7	2,8	0,2	6,7%

Les autres recettes courantes sont également orientées à la hausse

Les produits de gestion courante (essentiellement les produits des loyers et charges perçus par la CACP sur ses propriétés) s'établissent à 1 M€, en progression de +0,4 M€ par rapport à 2018.

Les atténuations de charges (remboursement des personnels CACP mis à disposition d'autres structures publiques) s'établissent également à 0,7 M€ sur 2019, en baisse de -0,1 M€ par rapport à 2018.

Les autres recettes (subventions de fonctionnement, remboursements par les communes au titre de conventions de mises à disposition, etc.) s'établissent à 1,8 M€ pour 2019.

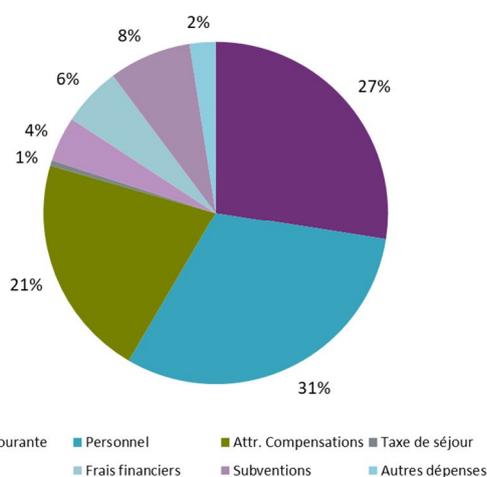
2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une progression de +0,7 M€ soit +0,7 % par rapport à 2018 : toutes choses égales par ailleurs, la poursuite des efforts en matière de maîtrise des dépenses a permis de limiter les effets de la hausse des charges à un niveau inférieur à l'inflation constatée sur l'exercice.

	CA 2018	BT 2019	CA 2019	Tx exécution (% BT 2019)	Evol. CA2018-CA2019	
Dépenses réelles de fonctionnement	95 671 856	97 433 509	96 374 117	99%	702 261	0,7%
<i>DRF hors dépenses exceptionnelles (67)</i>	<i>95 587 146</i>	<i>97 227 090</i>	<i>96 216 079</i>	<i>99%</i>	<i>628 933</i>	<i>0,7%</i>
Charges de gestion courantes (011)	26 185 188	27 176 999	26 453 193	97%	268 005	1,0%
Charges de personnel (012)	29 265 016	29 865 000	29 834 396	100%	569 380	1,9%
Atténuations de produits	25 675 611	24 906 501	24 906 490	100%	-769 121	-3,0%
<i>Attributions de compensation</i>	<i>21 035 922</i>	<i>20 314 701</i>	<i>20 314 701</i>	<i>100%</i>	<i>-721 221</i>	<i>-3,4%</i>
<i>Taxe de séjour</i>	<i>534 700</i>	<i>486 800</i>	<i>486 800</i>	<i>100%</i>	<i>-47 900</i>	<i>-9,0%</i>
<i>Autres atténuations de produits</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>#DIV/0!</i>
<i>FNGIR</i>	<i>4 104 989</i>	<i>4 105 000</i>	<i>4 104 989</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Frais financiers	5 180 317	5 629 890	5 373 309	95%	192 992	3,7%
Subventions (6554..., 6573..., 6574)	7 382 771	7 503 986	7 463 617	99%	80 846	1,1%
Autres dépenses	1 982 953	2 351 133	2 343 112	100%	360 160	18,2%
<i>dont solde 65</i>	<i>1 898 243</i>	<i>2 144 714</i>	<i>2 185 074</i>	<i>102%</i>	<i>286 832</i>	<i>0,0%</i>
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>84 710</i>	<i>206 419</i>	<i>158 038</i>	<i>77%</i>	<i>73 328</i>	<i>86,6%</i>
Dépenses de fonctionnement (périmètre LPPF) - courant	69 185 595	71 753 798	70 741 853	99%	1 556 258	2,2%
Dépenses de fonctionnement (périmètre LPPF) - constant	68 575 245	71 143 448	69 710 439	98%	1 135 194	1,7%
Rappel plafond notifié	69 652 705	70 488 537	70 488 537		835 832	1,2%
Ecart dépenses (constant) - plafond notifié	-1 077 459	654 911	-778 098			

En termes de structure, la répartition des différents postes de charges dans le total des dépenses réelles de fonctionnement est globalement stable par rapport à 2018 :

Répartition des dépenses de fonctionnement



2.1. Des dépenses de fonctionnement en progression limitée (+0,7 %) et inférieures de -0,8 M€ au plafond notifié par l'Etat pour 2019

Sur le périmètre retenu par l'Etat dans le cadre du plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement des principales collectivités sur 2018-2020, les dépenses de la CACP s'établissent à 70,7 M€, soit une progression de +2,2 % par rapport au niveau 2018 des dépenses (point de départ retenu par l'Etat) avant prise en compte des effets de périmètre liés à la reprise de nouvelles compétences et à la mutualisation de nouveaux services au niveau communautaire

sur l'exercice 2018. Après neutralisation de ces effets de périmètre, le niveau des dépenses 2019 s'établit à 69,7 M€ soit -0,8 M€ en-dessous du plafond notifié par l'Etat pour 2019 (70,5 M€).

L'encadrement des dépenses de fonctionnement sur 2018-2020 : les concepts-clés

L'instauration par la loi de programmation des finances publiques d'un encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des principales collectivités sur 2018-2020 impose désormais de distinguer plusieurs concepts concernant le niveau des dépenses de fonctionnement, résumés dans le tableau suivant :

Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart CA 2019 / CA 2018	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)	95 671 856	95 671 856	96 374 117	702 261	0,7%
<i>Dont charges courantes (011)</i>	26 793 016	26 185 188	26 453 193	268 005	1,0%
<i>Dont charges de personnel (012)</i>	28 730 905	29 265 016	29 834 396	569 380	1,9%
<i>Dont autres dépenses</i>	40 147 935	40 221 652	40 086 528	-135 123	-0,3%
DRF SUR LE PERIMETRE DE LA CONTRACTUALISATION (1)	68 826 783	69 185 595	70 741 853	1 556 258	2,2%
<i>Dont charges courantes (011)</i>	26 793 016	26 185 188	26 453 193	268 005	1,0%
<i>Dont charges de personnel (012 - 013)</i>	28 345 631	28 454 367	29 108 622	654 255	2,3%
<i>Dont autres dépenses</i>	13 688 136	14 546 041	15 180 038	633 998	4,4%
Retraitements (prévus par la contractualisation) (2)	0	-610 350	-1 031 414	-421 064	
<i>Dont SCS/</i>	0	-173 364	-466 846	-293 482	
<i>Dont Forum</i>	0	-670 147	-678 189	-8 042	
<i>Dont Zones d'activités économiques</i>	0	0	-307 351	-307 351	
<i>Dont Eclairage public</i>	0	-3 992	-34 692	-30 700	
<i>Dont autres retraitements</i>	0	237 153	455 664	218 511	
DRF APRES RETRAITEMENTS (3 = 1 + 2)	68 826 783	68 575 245	69 710 439	1 135 194	1,7%
<i>Dont charges courantes (011)</i>	26 793 016	25 709 546	25 458 437	-251 109	-1,0%
<i>Dont charges de personnel (012 - 013)</i>	28 345 631	28 319 659	29 071 964	752 305	2,7%
<i>Dont autres dépenses</i>	13 688 136	14 546 041	15 180 038	633 998	4,4%
PLAFOND NOTIFIE PAR L'ETAT (1,2 %) (4)	68 826 783	69 652 705	70 488 537	835 832	1,2%
ECART / NOTIFIE PAR L'ETAT (3 - 4)	0	-1 077 459	-778 098		

1. Les dépenses réelles de fonctionnement soumises à l'encadrement financier

Le plafond des dépenses autorisées pour la CACP sur 2018-2020 a fait l'objet d'une notification par la Préfecture en septembre 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent comme le total des charges nettes de l'exercice considéré entraînant des mouvements réels au sein de la section de fonctionnement de la collectivité ou de l'établissement. Elles correspondent aux débits nets des comptes de classe 6 (chapitres 011, 012, 66, 67...), à l'exception des opérations qualifiées « d'ordre budgétaire » qui n'ont pas de conséquence directe sur la trésorerie. Les dotations aux amortissements et provisions, ne sont pas prises en compte, de même que les valeurs comptables des immobilisations cédées et les différences sur réalisation (positives) transférées en investissement.

Les atténuations de produits (chapitre 014 – attributions de compensation) ne sont pas retenues dans la définition du législateur des dépenses réelles de fonctionnement, à la différence des atténuations de charges (chapitre 013 – remboursements de personnels mis à disposition) qui sont comptabilisées en déduction des charges.

S'agissant de la CACP, le budget de fonctionnement exécuté en 2019 s'établit à 96,4 M€ au total, soit 70,7 M€ sur le périmètre retenu par l'Etat (avant retraitements).

2. Les retraitements prévus par la contractualisation : la prise en compte des évolutions de périmètre intervenues depuis 2017

Les plafonds notifiés par l'Etat sur 2018-2020 sont calculés par rapport au niveau des dépenses 2017 de la CACP. Les dépenses de fonctionnement sur 2019 de la CACP intègrent cependant des charges nouvelles liées à des transferts de compétences ou à la poursuite de la mutualisation de services avec les communes actées par le conseil communautaires.

Ces charges nouvelles, qui correspondent aux diminutions d'attributions de compensation versées aux communes en 2018 et 2019, doivent être neutralisées pour analyser le respect des plafonds notifiés par l'Etat².

S'agissant de la CACP, les dépenses liées à des changements de périmètre ou transferts intervenus en 2018 et 2019 (et qui ont fait l'objet d'une baisse à due concurrence des attributions de compensation aux communes) ont été évaluées par la CACP à 1016 k€ dont 610 k€ au titre des retraitements déjà opérés en 2018 (et validés par la Préfecture).

Mesures de périmètre / Mutualisation	CA 2017	CA 2018	CA 2019
SCSI (2017-2018)		-173 364	-175 444
FORUM		-670 147	-678 189
ECLAIRAGE PUBLIC 2018		-3 992	-4 040
TRANSFERT PERSONNELS BA EAU / ASSAINISSEMENT		237 153	464 765
ZAE - Reprise de la gestion des parcs d'activités économiques		0	-307 351
GRAND CENTRE		0	-9 101
ECLAIRAGE PUBLIC 2019			-30 652
SCSI (2019) - Vauréal et actualisation des transferts*			-291 402
TOTAL RETRAITEMENTS	0	-610 350	-1 031 414

Après retraitements, les dépenses exécutées en 2019 par la CACP (69,7 M€) se situent donc bien en-deçà du plafond notifié pour cet exercice, à hauteur de -0,8 M€.

Compte tenu de la baisse (à périmètre constant) observée en 2018 et de leur progression limitée en 2019, les dépenses de la CACP sur le champ retenu par l'Etat ont ainsi progressé de +0,7 % par an sur 2018/2019, à comparer avec l'obligation de ne pas dépasser une progression annuelle de +1,2 %.

2.1.1. Des dépenses de personnel maîtrisées

Les charges de personnel (rémunérations et dépenses associées) se sont élevées à 29,8 M€ en 2019 pour un effectif communautaire au 31/12/2019 de 525 ETP au budget principal, hors doubles carrières, pour un nombre d'emplois ouverts de 572 ETP hors doubles carrières.

Les charges de personnel ont progressé de +1,9 % (+569 k€) sur 2019 par rapport à 2018. Après retraitement des évolutions de périmètre intervenus depuis 2017 – transfert d'agents dans le

² Conformément au troisième alinéa du V de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, « les éléments susceptibles d'affecter la comparaison des dépenses réelles de fonctionnement sur plusieurs exercices, et notamment les changements de périmètre et les transferts de charges entre collectivité et établissement à fiscalité propre » doivent pouvoir être neutralisés dans l'analyse du respect des plafonds annuels de dépenses sur 2018-2020.

cadre du service commun des systèmes d'information, reprise en paye des agents chargés de l'eau et de l'assainissement sur les budgets annexes dédiés, intégration des agents du Forum – et neutralisation des charges liées aux agents mis à disposition de la CACP contre remboursement, la progression des dépenses sur l'exercice s'établirait à +2,6 %, dont 0,9 % de GVT.

2.1.2. Des charges de gestion courante en baisse à périmètre constant

Les charges à caractère général (correspondant aux dépenses d'administration courante de la CACP) s'établissent à 26,5 M€, en progression de +1,2 % par rapport à 2018, mais en diminution de l'ordre de -1 % une fois retraitées des charges transférées sur 2019 (extension du service commun des systèmes d'information, reprise des charges d'entretien des zones d'activités économiques).

Cet effort de gestion a porté cette année sur plusieurs postes de dépenses – charges de fluides (-218 k€ sur les charges d'eau), achats de carburants (-60 k€), contrats de prestations de services (-253 k€), honoraires (-100 k€), redevances sur les bureaux et stationnements (-149 k€), etc. – tout en intégrant les effets des indexations contractuelles sur les marchés pluriannuels.

2.1.3. Une progression limitée des subventions et contributions obligatoires

Chaque année, la CACP apporte son soutien aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et s'inscrivent dans le champ des grandes orientations définies par la collectivité.

Après les efforts importants demandés aux associations bénéficiaires des subventions communautaires en 2015 et 2016, l'enveloppe consacrée aux partenaires dans différents secteurs (culturel, éducatif, sportif, économique, prévention, etc.) avait été portée à hauteur de 6,6 M€ en 2017 soit une progression de +1,8 % par rapport à 2016, à périmètre constant.

Pour 2019, le montant des subventions versées par la CACP s'établit à 7,5 M€ soit un niveau global stable par rapport à 2018 (+81 k€), qui intègre notamment :

- une subvention au fonctionnement de la Scène nationale, principale subvention de la CACP, maintenue au niveau 2018 soit 2,106 M€ ;
- une subvention à Espérer 95 à hauteur de 241 k€ (+86 k€), correspondant au soutien de la CACP à la maraude sociale sur le Grand Centre ;
- le maintien des subventions aux structures culturelles et sportives à un niveau équivalent à 2018.

Sur 2019, la contribution statutaire de la CACP à l'île de loisirs, correspondant à la couverture de la moitié du déficit résiduel de l'exercice 2018 (à parité avec le Conseil départemental) s'établit à 687 040 €, en baisse de -47 k€ par rapport à la contribution versée en 2018 (773 792 €).

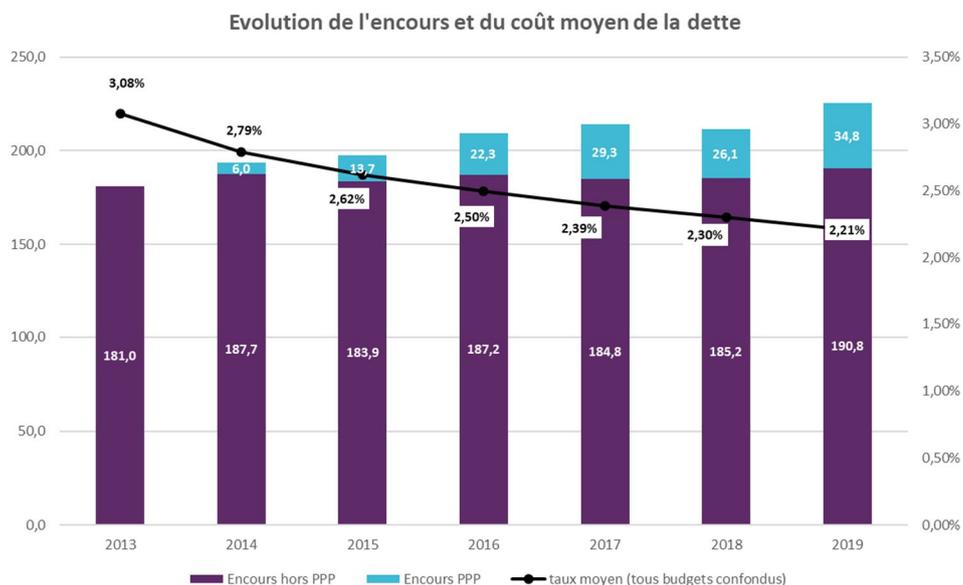
2.1.4. Une progression limitée des frais financiers

Le montant des charges financières a été maîtrisé sur 2019, avec une dépense de 5,4 M€, en hausse de +3,7 % (+193 k€) par rapport à 2018 (5,2 M€) pour un taux d'exécution de 95 % du budget ouvert. Cette progression intègre notamment une hausse de +46 k€ des frais financiers liés au PPP Eclairage public (en lien avec la cristallisation mi-2019 de la dette correspondant à

la cinquième et dernière phase de reconstruction initiale) et, pour le solde, à la progression des charges d'intérêts payées sur la dette courante, y compris ICNE, et sur les tirages de trésorerie.

Cette relative modération de la hausse des charges financières intègre par ailleurs les effets de la baisse tendancielle des taux d'intérêt sur le stock de dette, à mesure de la progression de la part de l'encours négociée sur la dernière période à des taux historiquement plus bas.

Le taux moyen payé par la CACP s'établit ainsi en diminution constante depuis 2013 et s'établit à 2,21 % à fin 2019, tous budgets confondus :



2.2. La baisse des dépenses hors champ de la contractualisation reflète l'intégration de nouvelles compétences au niveau communautaire

2.2.1. Les attributions de compensation aux communes intègrent les effets de la mutualisation du service informatique

L'attribution de compensation (AC) est le versement effectué par la CACP à ses communes afin de leur restituer la différence entre la fiscalité et le coût net des compétences transférées.

En 2019, le montant des AC versées s'est élevé à 20,3 M€ contre 21 M€ en 2018 (-721 k€). Cette diminution s'explique par l'intégration des transferts de compétences suivants, dont les montants ont été validés par la CLECT :

- -307 k€ au titre de la reprise de compétence communautaire sur le domaine public des zones d'activité économiques ;
- -9 k€ au titre de la reprise de compétence de la CACP sur une parcelle du Grand Centre ;
- -360 k€ au titre de l'intégration en mi-année de la commune de Vauréal au sein du service commun des systèmes d'information
- -45 k€ au titre de la poursuite du transfert de la gestion des points lumineux des communes à la CACP (238 points lumineux transférés en 2018).

La répartition des attributions de compensation par commune en 2019 est la suivante :

En €	AC 2018	Grand Centre Cergy	ZAE	Eclairage public : points lumineux transférés* (2018)	AC prévisionnelles BP 2019	SCSI - Evolution périmètre 2019 - 6 mois	AC définitives BS 2019
Boisemont	95 287			-190	95 097		95 097
Cergy	3 400 452	-9 101	-46 992	-13 490	3 330 869		3 330 869
Courdimanche	1 368 044			-1 520	1 366 524	-7 718	1 358 806
Eragny	1 589 943		-9 204	-2 470	1 578 269	-45 848	1 532 421
Jouy Le Moutier	3 703 425		-13 418	-10 830	3 679 177		3 679 177
Maurecourt	720 297				720 297		720 297
Menucourt	1 234 622			-190	1 234 432		1 234 432
Neuville	222 768			-380	222 388	-3 383	219 005
Osny	1 307 625		-6 956	-9 500	1 291 169		1 291 169
Pontoise	3 980 209		-5 719	-1 900	3 972 590		3 972 590
Puiseux Pontoise	14 076		-2 335		11 741		11 741
Saint Ouen l'Aumône	645 838		-222 727	-760	422 351		422 351
Vauréal	2 753 336			-3 990	2 749 346	-302 600	2 446 746
TOTAL	21 035 922	-9 101	-307 351	-45 220	20 674 250	-359 549	20 314 701

2.2.2. Le FNGIR a atteint son niveau de croisière

Le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) a été instauré par la réforme de la taxe professionnelle portant création de la contribution économique territoriale (CET) afin de prélever les collectivités qui, après passage à la CET, percevaient de ressources fiscales supérieures à celles dont elles disposaient dans leur situation antérieure pour venir abonder les budgets des collectivités étant dans la situation inverse.

Le FNGIR a atteint son niveau de croisière en 2014 et la contribution de la CACP est donc stable pour 2019 à hauteur de 4,1 M€.

II. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN PROGRESSION, REFLETANT LA POURSUITE DE LA MONTEE EN CHARGE DES OPERATIONS INSCRITES AU PPI 2016-2020

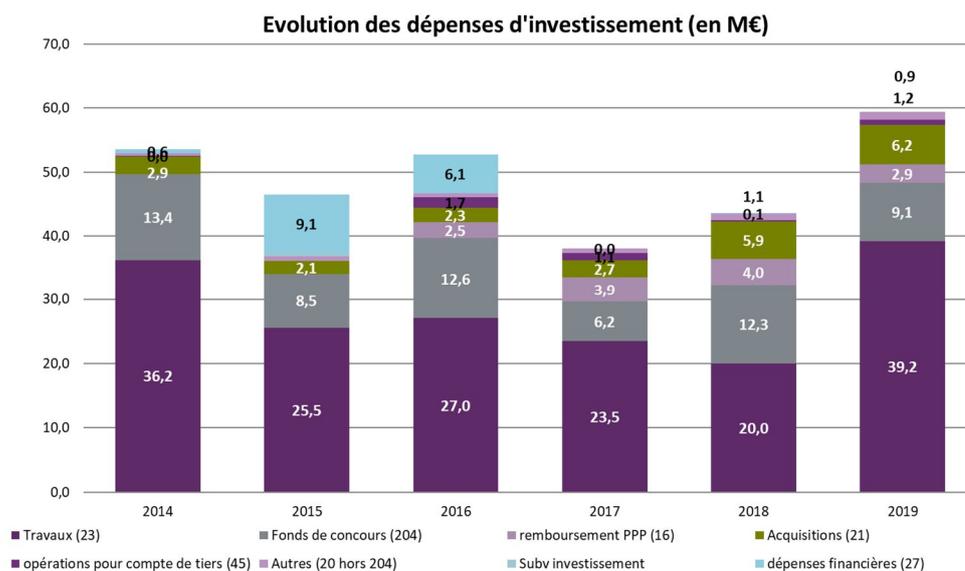
Sur 2019, la section d'investissement enregistre une progression de +12,9 M€ en dépenses et de +15,7 M€ en recettes (hors autofinancement et excédent N-1) par rapport à 2018.

1. Un taux d'exécution de 63 % du PPI 2016-2020 à fin 2019

Les dépenses d'investissement s'établissent à 75,9 M€ à fin 2019 et à 60,4 M€ hors remboursement de l'emprunt, soit une progression de +12,9 M€ par rapport à 2018 (63 M€).

	CA 2018	BT 2019	CA 2019	Tx exécution (% BT 2019)	Evol. CA2018-CA2019	
Dépenses réelles d'investissement	63 005 943	100 551 875	75 924 930	76%	12 918 987	20,5%
Soutien aux politiques publiques (PPI)	41 197 903	80 204 310	58 177 427	73%	16 979 525	41,2%
Volet I	17 496 158	24 710 114	20 531 615	83%	3 035 456	17,3%
dont dette PPP	3 829 606	3 410 263	2 883 999	85%	-945 607	-24,7%
Volet II	10 103 016	30 243 550	16 813 623	56%	6 710 607	66,4%
Volet III	13 598 729	25 250 646	20 832 190	83%	7 233 461	53,2%
Remboursement emprunt* (hors PPP)	17 215 796	16 188 565	15 456 504	95%	-1 759 292	-10,2%
Autres (régularisation FCTVA, ...)	4 592 244	4 159 000	2 290 998	55%	-2 301 246	-50,1%

Ce niveau d'exécution traduit la montée en charge des grandes opérations inscrites au PPI 2016-2020 sur l'ensemble de ses volets.



Les dépenses au titre du PPI ont représenté 58,2 M€ en 2019, dont 2,9 M€ au titre du remboursement de l'annuité d'emprunt dans le cadre du marché de partenariat Eclairage public.

En cumulé, la réalisation du PPI (y compris PPP) à fin 2019 s'établit à 183,2 M€ soit 63 % du montant global du PPI 2016-2020 révisé au BP 2020 (292 M€), soit 45,8 M€ par an, strictement conforme aux prévisions du Pacte financier et fiscal, avec les niveaux d'exécution suivants par volet :

- **Volet I (Patrimoine communautaire) :**

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à 20,5 M€ pour 2019, soit une exécution cumulée sur 2016-2019 de 73,2 M€ (71 %) du montant total de l'enveloppe 2016-2020 sur ce volet (103,5 M€).

Les dépenses ont porté principalement sur 2019 sur des opérations relatives au patrimoine et bâtiments communautaires et aux opérations sur la voirie communautaire :

VOLET PPI	PROGRAMME	Libellé Opération	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2016 - 2017 - 2018	BP 2019	BT 2019	Réalisé 2019	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total PPI 2016-2020	Taux d'exécution : Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total réalisé / Total phasages
TOTAL PPI			45 932 446	38 007 550	41 197 903	125 137 899	93 781 045	80 204 310	58 177 427	183 316 326	291 508 007	72,5%	62,9%
VOLET I - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			16 542 630	16 675 794	17 496 158	52 714 581	22 607 744	24 710 114	20 531 615	73 246 96	103 534 894	83,1%	70,7%
	ECLAIRAGE PUBLIC		9 555 969	8 643 063	6 977 932	25 176 963	7 440 690	8 378 880	7 108 956	32 285 919	40 820 552	84,8%	79,1%
	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE		8 986 661	8 032 731	10 516 226	27 535 619	16 167 054	16 331 234	13 422 659	40 960 277	62 716 343	82,2%	65,3%
		Assainissement	767 075	488 583	873 223	2 128 881	2 814 000	2 248 948	1 745 824	3 874 704	6 584 829	77,5%	58,8%
		Autres	424 858		0	424 858	0	0	0	424 858	424 858		100,0%
		Ecologie urbaine		14 410	22 165	36 565	150 000	375 395	107 895	144 460	924 160	28,7%	15,6%
		Espaces Verts	452 586	511 762	495 086	1 459 434	445 000	522 336	436 809	1 896 243	2 438 770	83,6%	77,8%
		Moyens généraux	595 625	784 084	1 585 456	2 965 165	2 414 254	2 113 380	1 991 269	4 956 434	7 362 208	94,2%	67,3%
		Patrimoine et bâtiments	3 151 980	2 178 397	4 916 115	10 246 492	3 240 800	5 050 477	4 093 610	14 340 102	22 389 100	81,1%	64,0%
		Voie / SLT	4 019 395	3 630 637	2 626 193	10 276 225	6 103 000	6 020 698	5 047 251	15 323 476	22 590 419	83,8%	67,8%

• Volet II (investissement communautaire) :

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à 16,8 M€ pour 2019, soit une exécution cumulée sur 2016-2019 de 57,1 M€ (56,3 %) du montant total de l'enveloppe 2016-2020 sur ce volet (101,3 M€).

VOLET PPI	PROGRAMME	Libellé Opération	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2016 - 2017 - 2018	BP 2019	BT 2019	Réalisé 2019	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total PPI 2016-2020	Taux d'exécution : Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total réalisé / Total phasages
TOTAL PPI			45 932 446	38 007 550	41 197 903	125 137 899	93 781 045	80 204 310	58 177 427	183 316 326	291 508 007	72,5%	62,9%
VOLET II - INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE			17 260 785	12 887 768	10 033 016	40 251 569	34 562 393	30 243 550	16 819 623	57 095 92	101 315 572	55,6%	56,3%
		AUTRES ACCOMPAGNEMENT PROJETS DE DEVELOPPEMENT	6 038 249	5 671 014	4 611 875	16 321 138	7 631 130	11 099 900	3 389 683	19 710 821	33 938 391	30,5%	58,1%
		DEVELOPPEMENT ECO ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	892 904	1 869 019	1 534 261	4 296 184	6 020 597	2 693 426	2 033 111	6 329 325	13 729 610	75,5%	46,1%
		EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS AGGLO	2 301 070	2 235 973	1 978 288	6 515 441	8 761 066	5 327 324	4 376 732	10 892 073	18 931 265	82,2%	57,5%
		ESPACES PUBLICS	420 271	696 619	1 305 129	2 422 019	7 900 900	7 896 200	5 209 380	7 631 399	17 922 819	66,0%	42,6%
		TRANSPORTS ET STATIONNEMENT	7 608 162	2 415 143	673 452	10 696 757	4 716 700	3 216 700	1 804 687	12 501 474	16 793 487	56,1%	74,4%

Les principales opérations ayant donné lieu à mandat en 2019 concernent :

- Transports et stationnement (1,8 M€ mandatés en 2019) : opérations du Pôle Axe Majeur (1 M€) et Pôle Gare préfecture (0,7 M€) ;
- Equipements culturels et sportifs (4,4 M€) : réhabilitation de la piscine des Béthunes (0,7 M€), Complexe des Maradas (0,8 M€), Forum (0,2 M€), Théâtre 95 (1,3 M€), matériel des théâtres (0,4 M€), EMAC (0,4 M€) ;
- Développement économique (2 M€) : ITESCIA (0,4 M€), Campus Grand Centre / bassin nordique (0,8 M€), parcs d'activités économiques (0,7 M€) ;
- Espaces publics (5,2 M€) : requalification du mail des Cerclades / rue des galeries ;
- Accompagnement des autres projets de développement (3,4 M€) : opérations au titre du PLH (1,2 M€), acquisitions foncières (1,4 M€).

• Volet III (accompagnement des communes) :

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à 20,8 M€ pour 2019, soit une exécution cumulée sur 2016-2019 de 53,0 M€ (61,2 %) du montant total de l'enveloppe 2016-2020 sur ce volet (86,7 M€) ; au sein de cette enveloppe, sur les seules opérations financées par fonds de concours aux communes, l'exécution cumulée à fin 2019 s'établit à 13,2 M€ soit un taux d'exécution de 38 % du montant total des fonds de concours inscrits au PPI 2016-2020 (35,1 M€).

VOLET PPI	PROGRAMME	Libellé Opération	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2016 - 2017 - 2018	BP 2019	BT 2019	Réalisé 2019	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total PPI 2016-2020	Taux d'exécution : Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total réalisé / Total phasages
TOTAL PPI			45 932 446	38 007 550	41 197 903	125 137 899	93 781 045	80 204 310	58 177 427	183 316 326	291 508 007	72,5%	62,9%
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES			10 129 032	8 443 988	13 598 729	32 171 748	36 610 908	25 250 646	20 832 190	53 003 938	86 657 540	82,5%	61,2%
		ACCUEIL PETITE ENFANCE	1038 784	255 533	990 472	2 284 789	1 862 500	627 500	223 069	2 507 858	4 972 289	35,5%	50,4%
		AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	590 000	31 62	2 392 208	3 015 370	6 065 200	5 161 783	4 567 103	7 580 473	11 722 507	88,5%	51,5%
		CONTRATS DE TERRITOIRE	4 419 573	1 790 640	723 729	6 933 942	404 800	404 800	321 984	7 255 926	7 338 742	79,5%	98,9%
		EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	2 431 985	1 021 437	3 048 300	6 501 722	8 588 066	2 938 347	1 443 979	7 945 701	11 988 700	49,1%	53,0%
		GROUPES SCOLAIRES	1 648 689	5 345 216	6 444 020	13 437 925	19 690 342	16 182 216	11 276 056	27 719 980	44 629 752	88,6%	62,1%

Les principales opérations ayant donné lieu à mandat en 2019 concernent :

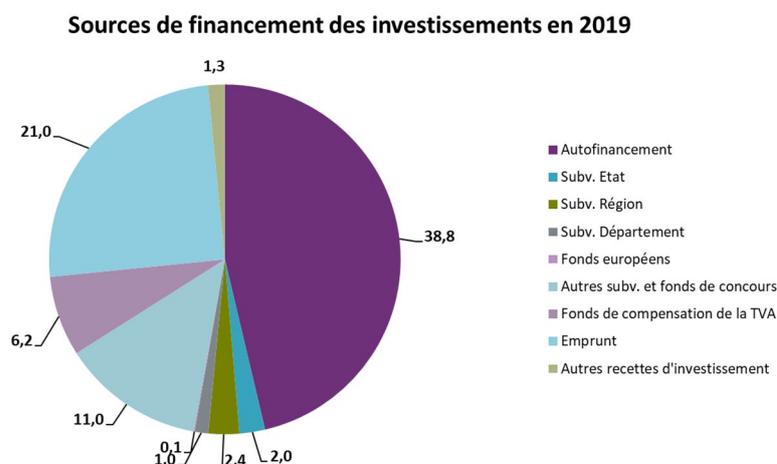
- Groupes scolaires (14,3 M€ mandatés) : GS Hauts de Cergy 2 (8,7 M€) ; GS des Linandes "Doux Epis" (2,3 M€) ; GS Liesse 2 à Saint-Ouen-l'Aumône (0,8 M€) ; Ecole et réfectoire de Neuville (0,6 M€) ; GS Bas Noyer à Eragny (0,5 M€) ; GS Point du jour (0,5 M€) ;
- Equipements culturels et sportifs des communes (1,4 M€ mandatés) : Vestiaires du pôle foot de Jouy-le-Moutier (0,5 M€) ; réhabilitation des équipements sportifs de Pontoise (0,7 M€) ; fonds de concours pour le stade de Courdimanche (0,2 M€) ;
- Autres équipements communaux (4,6 M€) : Parking du centre-ville de Pontoise (2 M€) ; fonds de concours à la ville de Cergy pour l'équipement Axe Majeur Horloge « Le Douze » (2 M€) ; soutien aux dispositifs de vidéosurveillance et anti-intrusion à Saint-Ouen-l'Aumône (0,2 M€) ;
- Accueil Petite enfance : 0,2 M€ mandatés au titre de la Maison pour la petite enfance à Vauréal ;
- Contrats de territoire : 0,3 M€ correspondant au solde de deux opérations pour la ville de Pontoise.

2. Des recettes d'investissement en progression

En 2019, les recettes réelles d'investissement de la CACP se sont élevées à 45 M€, en hausse de +15,7 M€ par rapport à 2018. Cette progression s'explique par la progression du volume des dépenses d'investissement au titre du PPI – les concours externes (subventions et participations des aménageurs aux équipements publics des ZAC) étant fortement corrélés au rythme d'exécution des opérations.

	CA 2018	BT 2019	CA 2019	Tx exécution (% BT 2019)	Evol. CA2018-CA2019	
Recettes réelles d'investissement (hors épargne brute)	29 327 445	66 743 773	44 979 651	67%	15 652 205	53,4%
Subventions	5 368 180	19 309 224	16 479 189	85%	11 111 009	207,0%
FCTVA	2 961 017	7 861 772	6 210 437	79%	3 249 421	109,7%
Emprunt*	17 700 000	36 061 267	21 000 000	58%	3 300 000	18,6%
Autres (op. cpte de tiers, produits de cession...)	3 298 248	3 511 510	1 290 024	37%	-2 008 224	-60,9%

Ces recettes d'investissement se décomposent comme suit :



Le niveau des emprunts mobilisés sur l'exercice s'est par ailleurs établi à 21 M€ en 2019, compte tenu du niveau de l'autofinancement et autres recettes d'investissement.

L'enveloppe mobilisée correspond à quatre prêts :

- un premier emprunt de 3 M€ correspondant au solde d'un emprunt total de 5 M€ contracté en décembre 2018 auprès de la Caisse d'épargne pour une durée de 20 ans et un taux fixe de 1,41 % ;
- un second emprunt de 10 M€ contracté à la même date auprès de la Banque Postale en mai 2019 sur 20 ans et au taux fixe de 0,98 % ;
- la mobilisation partielle à hauteur de 3 M€ d'un emprunt total de 5 M€ en novembre 2019 auprès du même établissement sur 20 ans au taux fixe de 0,92 % ;
- enfin, un emprunt de 5 M€ contracté à la même date auprès du Crédit Agricole sur 20 ans au taux fixe de 0,67 %.

Ces contrats ont été réalisés avec des tableaux d'amortissement à la carte pour réduire la charge d'amortissement sur les années de pics obligataires.

Il convient de noter que ces emprunts n'ont pas été intégralement mobilisés sur l'exercice et, cumulés aux recettes exceptionnelles de fonctionnement (5,5 M€), ont permis de constituer un fonds de roulement de 10,4 M€ à fin 2019, à coût quasiment nul pour la collectivité. Ce fonds de roulement, qui sera reporté sur l'exercice 2020 dans le cadre du budget supplémentaire, permettra ainsi à la CACP, toutes choses égales par ailleurs, de diminuer d'autant son besoin d'emprunt sur les prochains exercices.

Par ailleurs, la CACP a pu cristalliser en 2019 la cinquième et dernière tranche de son PPP Eclairage public pour un montant de 11 M€ (d'une durée de 12 ans), à la suite de la réception des travaux de reconstruction initiale correspondant à cette tranche. Compte tenu de ce tirage et des remboursements d'annuité sur 2019 (2,3 M€ HT), le montant de l'encours au titre du PPP a donc été porté à fin 2019 à 34,8 M€ soit +8,7 M€.

Enfin, un volume de 12 M€ d'emprunts a par ailleurs été signé, et demeure mobilisable sur les exercices à venir.

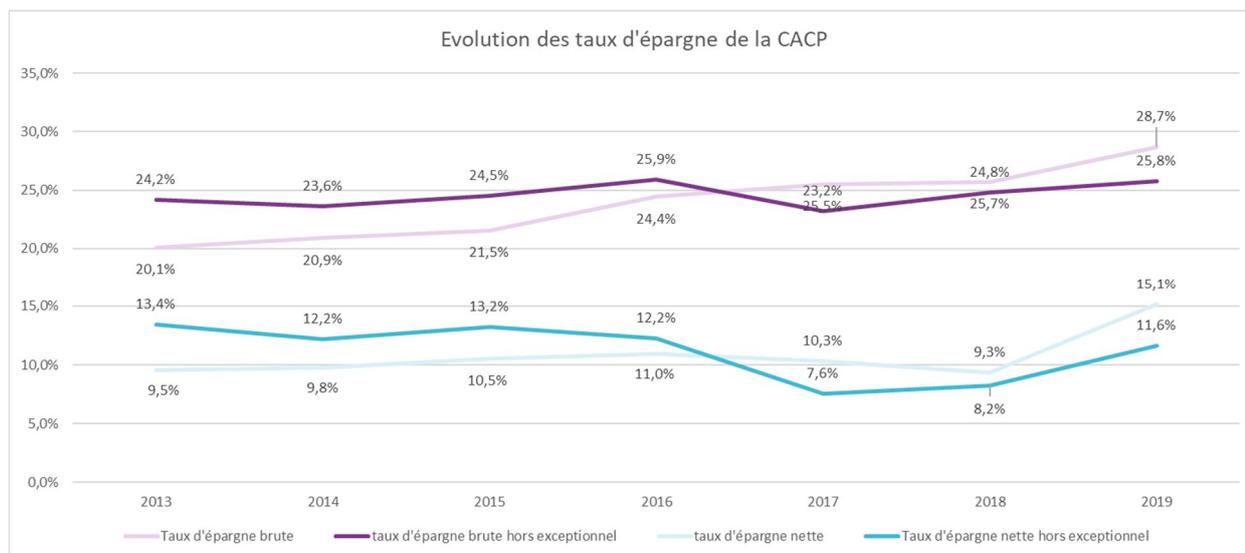
III. Des ratios financiers qui se comparent très favorablement par rapport aux objectifs du Pacte financier et fiscal

1. Un niveau d'épargne en forte hausse, y compris hors éléments exceptionnels

Le dynamisme des recettes (notamment fiscales), conjugué à la poursuite des efforts de gestion sur les dépenses de fonctionnement, a permis à la CACP de maintenir sur l'exercice une capacité d'autofinancement pour ses investissements à haut niveau, dans la lignée des montants atteints en 2017 et 2018.

En particulier, l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 38,8 M€ à fin 2019, soit un taux d'épargne brute de 28,7 % (après les points hauts de 25,5 % de 2017 et 25,7 % en 2018). Ce niveau historique intègre cependant des recettes exceptionnelles, dont 2 M€ au titre de la valorisation de certificats d'économie d'énergie dans le cadre de la phase de reconstruction initiale du marché de partenariat relatif à l'éclairage public, à hauteur de 2 M€ ; hors éléments exceptionnels, l'épargne brute s'établit à 33,4 M€ pour un taux de 25,8 % contre 31,5 M€ et 24,8 % en 2018.

L'épargne nette, qui mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette, s'établit à 20,5 M€ soit un taux de 15,1 % en intégrant les remboursements au titre du PPP, et 11,6 M€ hors éléments exceptionnels (11,6 %) ; la progression du taux d'épargne nette s'explique par la progression de l'épargne brute et la baisse des annuités d'emprunt en 2019, à hauteur de 18,3 M€ contre 21 M€ en 2018 (y compris PPP).

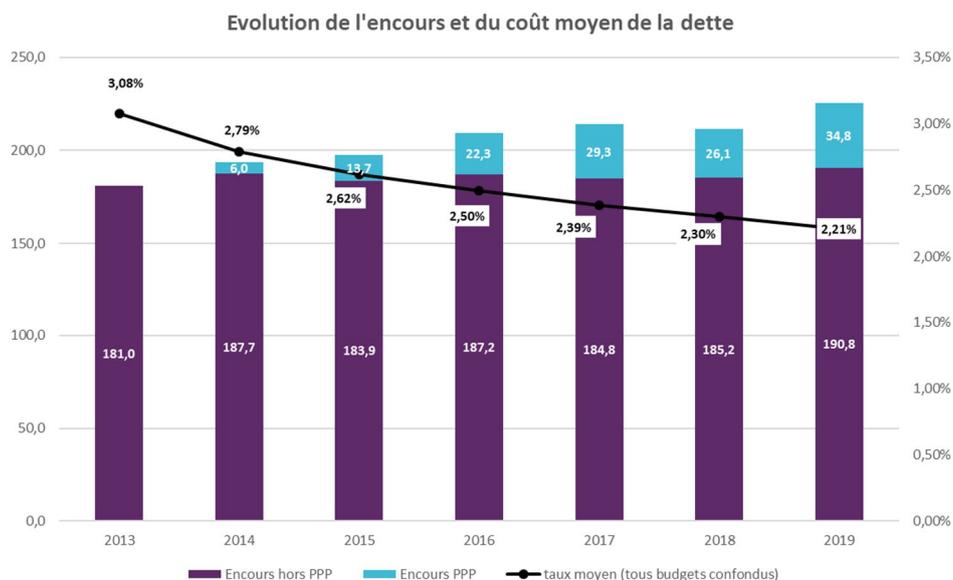


2. Un encours de dette de 225,6 M€ à fin 2019

Compte tenu du maintien à haut niveau de l'épargne de fonctionnement, le recours à l'emprunt a pu être limité sur l'exercice 2019 à +21 M€ hors PPP, tout en générant un excédent cumulé à la clôture supérieur à 10 M€. L'encours de dette directe au budget principal s'établit ainsi à 190,8 M€ à fin 2019 soit une progression de +5,5 M€ sur l'exercice.

Compte tenu du report de la livraison de la tranche 5 de la phase de reconstruction initiale de 2018 sur 2019, l'encours PPP progresse de +8,7 M€, à hauteur de 34,8 M€ à fin 2019.

Au total, l'encours au budget principal s'établit à 225,6 M€ au 31/12/2019 (soit +14,3 M€ par rapport à fin 2018) pour un coût moyen de la dette historiquement bas, à hauteur de 2,21 % (2,30 % en 2018).



La capacité de désendettement s'améliore à 5,8 ans y compris PPP et le taux d'endettement s'établit à 167 %.

Les éléments présentés en annexe au rapport présentent la répartition de l'encours au 31/12/2019 par catégorie de prêteur, par structure de taux et le profil d'amortissement.

ANNEXES

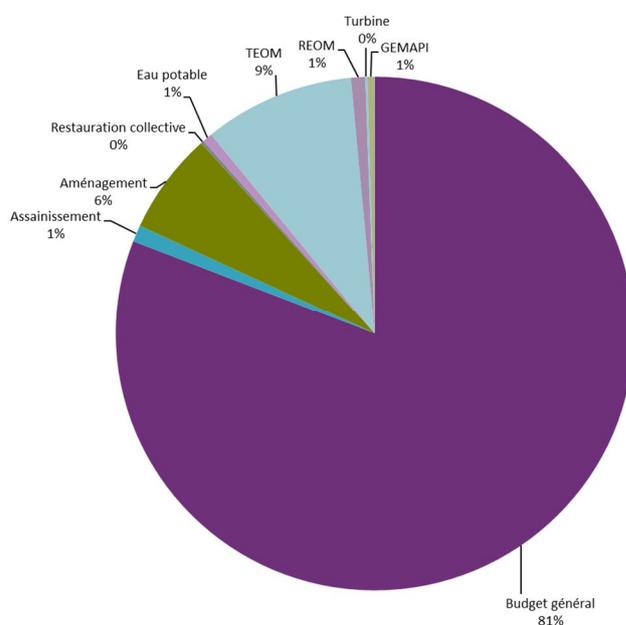
ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CONSOLIDE

Le budget consolidé (budget principal et 8 budgets annexes) de la CACP s'élève à 284,8 M€ en dépenses et à 308,3 M€ en recettes sur 2019, soit un excédent global à la clôture de 23,6 M€. Hors écritures d'ordre, le budget consolidé s'établit à 255,5 M€ en dépenses et à 279,1 M€ en recettes.

Les dépenses du budget consolidé sont en progression globale de +16,3 M€ par rapport à 2018 (hors opérations d'ordre), essentiellement du fait de la progression des dépenses d'investissement au budget principal (+19 M€). La part relative des dépenses du budget principal dans le total des dépenses s'établit à 81 %.

BUDGET CONSOLIDE	CA 2018	%	CA 2019	%
Budget principal	186 901 252	78,11%	206 657 894	80,88%
Assainissement	3 106 769	1,30%	2 678 657	1,05%
Aménagement	19 842 221	8,29%	16 326 432	6,39%
Restauration collective	479 713	0,20%	496 469	0,19%
Eau potable	1 402 797	0,59%	1 561 803	0,61%
TEOM	24 132 484	10,09%	24 045 741	9,41%
REOM	2 281 202	0,95%	2 258 463	0,88%
Turbine	210 002	0,09%	330 670	0,13%
GEMAPI	915 748	0,38%	1 165 834	0,46%
Total tous budgets confondus	239 272 188	100,00%	255 521 965	100,00%
dont fonctionnement	126 293 098	52,78%	130 932 359	51,24%
dont investissement	112 979 090	47,22%	124 589 606	48,76%

(hors opérations d'ordre)



Compte administratif 2019 - Budget consolidé (hors mouvements d'ordre)

	2018		2019		CA 2019 / 2018 (en %)
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget général	186 901 252	189 338 805	206 657 894	216 947 711	10,6%
Fonctionnement	95 671 856	131 787 907	96 374 117	137 609 212	
Investissement	91 229 396	57 550 898	110 283 777	79 338 499	
Excédent		2 437 554		10 289 816	
Assainissement	3 106 769	5 819 772	2 678 657	6 208 014	-13,8%
Fonctionnement	1 523 561	2 915 996	1 798 402	3 154 332	
Investissement	1 583 208	2 903 776	880 255	3 053 682	
Excédent		2 713 002		3 529 357	
Aménagement	19 842 221	31 835 366	16 326 432	19 657 675	-17,7%
Fonctionnement	2 235 340	16 838 457	5 546 073	5 106 545	
Investissement	17 606 881	14 996 909	10 780 360	14 551 130	
Excédent		11 993 145		3 331 243	
Eau potable	1 402 797	2 757 506	1 561 803	3 158 371	11,3%
Fonctionnement	442 625	2 341 551	482 584	2 624 351	
Investissement	960 173	415 955	1 079 219	534 020	
Excédent		1 354 708		1 596 568	
TEOM	24 132 484	27 259 056	24 045 741	27 592 693	-0,4%
Fonctionnement	22 777 764	26 680 498	22 701 351	26 773 897	
Investissement	1 354 720	578 558	1 344 390	818 796	
Excédent		3 126 572		3 546 952	
REOM	2 281 202	2 333 135	2 258 463	2 500 355	-1,0%
Fonctionnement	2 250 452	2 304 173	2 195 296	2 489 116	
Investissement	30 750	28 963	63 167	11 239	
Excédent		51 933		241 891	
Turbine	210 002	249 118	330 670	451 275	57,5%
Fonctionnement	63 104	157 336	269 696	410 150	
Investissement	146 898	91 781	60 974	41 125	
Excédent		39 116		120 604	
Restauration collective	479 713	509 579	496 469	524 999	3,5%
Fonctionnement	454 630	500 613	479 635	510 229	
Investissement	25 083	8 966	16 834	14 769	
Excédent		29 866		28 529	
GEMAPI	915 748	1 443 484	1 165 834	2 035 432	27,3%
Fonctionnement	873 767	1 442 993	1 085 205	1 981 481	
Investissement	41 981	491	80 629	53 951	
Excédent		527 736		869 598	
Budget consolidé	239 272 188	261 545 819	255 521 965	279 076 523	6,8%
Fonctionnement	126 293 098	184 969 522	130 932 359	180 659 312	
Investissement	112 979 090	76 576 297	124 589 606	98 417 211	
Excédent		22 273 632		23 554 559	

Le budget annexe Assainissement

Budget Assainissement		2018		2019		Evol° 2018-2019
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	1 523 561	2 915 996	1 798 402	3 154 332	
	Ordre	870 300		918 990		
Investissement	Réel	1 583 208	2 903 776	880 255	3 053 682	
	Ordre		870 300		918 990	
	Total	3 977 069	6 690 072	3 597 647	7 127 004	-9,54%
Excédent			2 713 002		3 529 357	30,09%

En 2019, les dépenses réelles du budget annexe Assainissement se sont élevées à 2,7 M€ (contre 3,1 M€ en 2018) pour un excédent de 3,5 M€, en hausse de +0,8 M€ par rapport à 2018. Cet excédent permettra à la CACP de financer ses investissements futurs ainsi que les dépenses restant à sa charge tout en maintenant un niveau de redevance stable (0,16 €).

En dépenses de fonctionnement, 1 798 k€ ont été mandatés en 2019 dont 589 k€ de dépenses relatives à l'exploitation des ouvrages en régie, 956 k€ de frais de structure (frais de personnel et frais généraux) et 98 k€ de dépenses liées à l'étude du service public de traitement des eaux usées.

En recettes de fonctionnement, le montant de la redevance perçue sur les usagers de Cergy-Pontoise s'établit à 1 875 k€ et la redevance transport appliquée aux collectivités hors Agglomération à 387 k€. Le solde des recettes de fonctionnement correspond principalement au remboursement d'une quote-part des dépenses de personnel assurées par le budget annexe Assainissement par le budget principal (298 k€) et par le budget annexe GEMAPI (24 k€).

En dépenses d'investissement, 89 k€ ont été mandatés dans le cadre de la résolution des désordres sur le chemin de Halage à Neuville, 136 k€ pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et 189 k€ pour les dépenses relatives aux postes de pompage.

Les recettes d'investissement correspondent principalement à l'encaissement des subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 162 k€ pour la réhabilitation du dégrilleur situé en amont du siphon de Neuville à Jouy le Moutier et pour la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées. Les recettes liées au FCTVA s'établissent à 170 k€.

Le budget annexe Aménagement

Budget Aménagement		2018		2019		Evol° 2018-2019
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	2 235 340	16 838 457	5 546 073	5 106 545	
	Ordre	32 610 269	18 676 352	5 787 052	6 296 850	
Investissement	Réel	17 606 881	14 996 909	10 780 360	14 551 130	
	Ordre	18 894 980	32 828 897	8 765 301	8 255 502	
	Total	71 347 470	83 340 615	30 878 785	34 210 028	-56,72%
Excédent			11 993 145		3 331 243	-72,22%

En 2019, les dépenses réelles du budget annexe aménagement se sont élevées à 16,33 M€ (contre 19,84 M€ en 2018), pour un excédent de 3,331 M€, en baisse par rapport à 2018 mais qui ne reflète que le solde des écritures inscrites sur ce budget pour l'exercice 2019 (cf. infra), le bilan financier des opérations d'aménagement devant s'apprécier à terminaison des opérations.

En fonctionnement, les dépenses intègrent le versement du premier appel de fonds relatif à la participation au déficit de la ZAC de Jouy-le-Moutier Multisites concédée à hauteur d'1 M€ (sur 5 M€ au total), une acquisition à la CCIR sur le Parc des Béthunes pour 1,3 M€ dans le cadre du

projet de requalification urbaine du centre de vie de l'Équerre et des dépenses en progression au titre des opérations en régie – ZAC Grand centre Hammerson, Neuville 2, Viabilisation du terrain Rossini à Jouy le Moutier, Demi-lieue, pour respectivement 813 k€, 370 k€, 432 k€ et 309 k€. 321,5 k€ ont par ailleurs été mandatés en titre des taxes foncières dues par la CACP sur ses propriétés en ZAC.

En recettes, la CACP a vendu à SCCV Vauréal un terrain pour 1,8 M€ sur la ZAC des Toupets, un terrain à Norlux sur Vert galant pour 0,3 M€, un terrain à la SEMAVO dans le cadre de la ZAC concédée Demi-Lieue et un au groupe SOS après la résiliation de cette concession. Une avance sur boni au titre de la ZAC Plateau d'Eragny a par ailleurs été versée par Cergy Pontoise Aménagement, à hauteur de 0,4 M€. Enfin, la participation de Nexity au titre du projet sur la ZAC Marjoberts a fait l'objet d'un premier encaissement de 856 k€ (sur un total de 3,5 M€), reversé à la commune de Cergy.

En investissement, les dépenses 2019 intègrent 2,75 M€ de participations aux équipements dans le cadre des concessions de ZAC Linandes N, Bois d'Aton, Liesse 2 et Neuville Université, des acquisitions de foncier pour 1,1 M€ sur la ZAC Liesse 2 et pour 2,259 M€ sur la ZAC Linandes 2 et 2,517 M€ sur la ZAC Demi-lieue. Les travaux sur Marjoberts se sont par ailleurs poursuivis et ont fait l'objet de mandats à hauteur de 612 k€.

En recettes, un remboursement par CPA de la participation de 700 k€ pour la participation exutoires EU/EP a été enregistré. L'exécution 2019 intègre enfin la poursuite du paiement échelonné des parkings des 3 Fontaines pour 1,25 M€, soit 8,25 M€ déjà payés sur un total de 10 M€.

Le budget annexe Eau potable

Budget Eau potable		2018		2019		Evol° 2018-2019
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	442 625	2 341 551	482 584	2 624 351	
	Ordre	10 540	0	10 540		
Investissement	Réel	960 173	415 955	1 079 219	534 020	
	Ordre	3 154	13 694	342	10 882	
	Total	1 416 492	2 771 200	1 572 685	3 169 252	11,03%
Excédent			1 354 708		1 596 568	17,85%

Les dépenses réelles du budget Eau potable se sont élevées à 1,6 M€ en 2019 (contre 1,4 M€ en 2018) pour un excédent de 1,6 M€, en hausse de +0,2 M€ par rapport à 2018. L'excédent ainsi constaté permettra à la CACP de financer les investissements futurs ainsi que les dépenses restant à sa charge en maintenant un niveau de redevance stable en 2020 (0,07 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement (483 k€) correspondent majoritairement aux dépenses de personnel relevant de ce budget annexe (429 k€).

En recettes de fonctionnement, le montant de la redevance Eau s'élève à 763 k€ et le montant des redevances contractuelles reversées par CYO à 321 K€. Le solde des recettes de fonctionnement correspond principalement au remboursement d'une quote-part des charges de personnels du budget annexe Eau Potable par le budget principal (76 k€) et par le budget annexe Assainissement (76 k€).

Le budget annexe TEOM

Budget Déchets TEOM		2018		2019		Evol° 2018-2019
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	22 777 764	26 680 498	22 701 351	26 773 897	
	Ordre	43 780		144 704		
Investissement	Réel	1 354 720	578 558	1 344 390	818 796	
	Ordre		43 780		144 704	
Total		24 176 264	27 302 836	24 190 445	27 737 397	0,06%
Excédent			3 126 572		3 546 952	13,45%

Le budget annexe TEOM couvre les dépenses et les recettes afférentes à la collecte et au traitement des déchets sur les 12 communes du territoire ayant mis en place cette fiscalité avant la reprise de cette compétence par la CACP.

En 2019, les dépenses réelles du budget Déchets TEOM se sont élevées à 24 M€ (contre 24,1 M€ en 2018). En fonctionnement, les dépenses réelles sont stables à 22,7 M€ dont 0,8 M€ pour les opérations de pré-collecte, 9,8 M€ pour les opérations de collecte et 9,4 M€ pour les opérations de traitement des déchets. En investissement, les dépenses s'établissent à 1,3 M€ dont 0,5 M€ d'achats de contenants.

Les recettes du budget TEOM (27,6 M€ hors opérations d'ordres) sont majoritairement composées du produit de la TEOM perçue en 2019, à hauteur de 20,2 M€.

Le résultat global à la clôture 2019 s'établit à 3,5 M€, en hausse de +0,3 M€ par rapport au résultat à fin 2018. Cet excédent à la clôture permettra de poursuivre en 2020 le programme d'investissement établi lors de la reprise de cette compétence par la CACP (investissements de conteneurisation...), un niveau de service attendu optimal et la stratégie de convergence de taux de TEOM sur le territoire.

Le budget annexe REOM

Budget Déchets REOM		2018		2019		Evol° 2018-2019
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	2 250 452	2 304 173	2 195 296	2 489 116	
	Ordre	3 668		4 583		
Investissement	Réel	30 750	28 963	63 167	11 239	
	Ordre		3 668		4 583	
Total		2 284 870	2 336 804	2 263 046	2 504 938	-0,96%
Excédent			51 937		241 891	365,74%

Ce budget regroupe les dépenses afférentes à la collecte et au traitement des déchets sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône sur laquelle s'applique une redevance pour enlèvement des ordures ménagères.

En 2019, les dépenses réelles sur ce budget se sont élevées à 2,3 M€ (montant stable par rapport à 2018), pour un excédent à la clôture de 242 k€. En fonctionnement, les dépenses exécutées à hauteur de 2,2 M€ correspondent pour 0,06 M€ aux opérations de pré-collecte, pour 0,3 M€ aux opérations de collecte et pour 0,8 M€ aux opérations de traitement des déchets sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône. Les dépenses d'investissement correspondent principalement à l'achat de contenants.

Les recettes du budget annexe, de 2,5 M€, correspondent principalement au produit de la REOM soit 2,1 M€ (montant stable par rapport à 2018).

Le budget annexe La Turbine

Budget la Turbine		2018		2019		Evol° 2018-2019
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	63 104	157 336	269 696	410 150	
	Ordre	52 978	31 709	52 978	31 709	
Investissement	Réel	146 898	91 781	60 974	41 125	
	Ordre	31 709	52 978	31 709	52 978	
Total		294 689	333 805	415 358	535 962	40,95%
Excédent			39 116		120 604	208,33%

Incubateur, pépinière et hôtel d'entreprises, la Turbine fonctionne en réseau entre trois sites : le Port, Maubuisson et Chenevières. La gestion est assurée par la CACP en régie (pour les dépenses d'entretien) et par un prestataire chargé de la gestion de l'immobilier de l'entreprise et de l'animation des trois sites.

En 2019, les dépenses réelles du budget La Turbine se sont élevées à 331 k€ (contre 210 k€ en 2018) et correspondent à des dépenses de fluide, des honoraires (préparation de l'ouverture), des taxes foncières et des dépenses d'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Les recettes réelles, représentant les redevances et charges perçues sur les occupants et la subvention d'équilibre du budget général (269 k€), ont atteint 451 k€ (contre 249 k€ en 2018), pour un excédent de +121 k€ à la clôture.

Le budget annexe Restauration

Budget Restauration		2018		2019		Evol° 2018-2019
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	454 630	500 613	479 635	510 229	
	Ordre	1 349		3 412		
Investissement	Réel	25 083	8 966	16 834	14 769	
	Ordre		1 349		3 412	
Total		481 061	510 927	499 882	528 411	3,91%
Excédent			29 866		28 529	-4,48%

En 2019, les dépenses réelles du budget annexe Restauration se sont élevées à 496 k€ (contre 479 k€ en 2018) dont 229,4k€ de dépenses de personnel (chapitre 012) et 17 k€ de dépenses d'investissement (dont 2 k€ pour le renouvellement de matériels).

Les recettes réelles du budget annexe pour 2019 s'établissent à 525 k€ (contre 511 k€ en 2018) dont 390 k€ de subvention d'équilibre du budget général (inchangé par rapport à 2018).

A noter que le mode de gestion du restaurant administratif, avec une prestation de service globale depuis le 25 novembre 2019, impliquera une diminution des charges et recettes de ce budget (les charges de personnel et d'achat de denrées relevant désormais du prestataire, qui encaissera par ailleurs directement la participation des agents aux frais de repas).

Le budget annexe GEMAPI

Budget GEMAPI		2018		2019		Evol° 2018-2019
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	873 767	1 442 993	1 085 205	1 981 481	
	Ordre			3 681		
Investissement	Réel	41 981	491	80 629	53 951	
	Ordre				3 681	
Total		915 748	1 443 484	1 169 514	2 039 112	27,71%
Excédent			527 736		869 598	64,78%

Ce budget annexe a été créé en 2018 dans le cadre de la reprise par la CACP de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Les recettes perçues sur ce budget correspondent principalement au produit de la taxe GEMAPI (1 443 k€) et les dépenses aux contributions versées par la CACP à l'Entente Aisne Oise et aux syndicats SMBO, SMSO et SIAVV (pour un total de 756,5 k€).

LEXIQUE

Capacité de désendettement : Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si l'on y consacrait la totalité de la capacité d'autofinancement.

Coefficient d'intégration fiscale : Le Coefficient d'intégration fiscale (CIF) représente la part des ressources fiscales du territoire reçues par l'EPCI.

Durée de vie moyenne : Durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Epargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Epargne nette : Epargne brute diminuée du remboursement en capital des emprunts (i.e. autofinancement dégagé pour le financement de l'investissement)

Fonds de concours : Participations à des dépenses d'investissement des communes qui sont imputées sur la section de fonctionnement sur l'exercice 2005. A compter de 2006 (M14 modifiée), les fonds de concours seront imputés en investissement.

Rattachements : Dépenses de fonctionnement qui ont été réalisées sur l'exercice N mais qui n'ont pas fait l'objet d'un paiement sur l'exercice (retard de facturation). Ces dépenses sont imputées sur l'exercice année N.

Résultat global de clôture : Excédent des recettes de l'exercice de l'année N sur les dépenses de l'exercice, cumulé au résultat antérieur reporté et au solde des restes à réaliser.

Revolving (emprunt) : Emprunt permettant une souplesse de gestion et se caractérisant sur l'exercice par une égalité entre les recettes et les dépenses.

Taux d'endettement : Encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement.

EXECUTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2020

VOLET PPI	PROGRAMME	Libellé Opération	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2016 - 2017 - 2018	BP 2019	BT 2019	Réalisé 2019	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total PPI 2016-2020	Taux d'exécution : Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total réalisé / Total phasages
TOTAL PPI			45 932 446	38 007 550	41 197 903	125 137 899	93 781 045	80 204 310	58 177 427	183 316 326	291 508 007	72,5%	62,9%
VOLET I - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			15 542 630	16 675 794	17 496 158	52 714 581	22 607 744	24 710 114	20 531 616	73 246 496	103 534 894	83,1%	70,7%
ECLAIRAGE PUBLIC			9 555 969	8 643 063	6 977 932	25 176 963	7 440 690	8 378 880	7 108 956	32 285 919	40 820 552	84,8%	79,1%
		ECLAIRAGE PUBLIC ACCOMPAGEMENT COMMUNES	85 800	138 000	106 000	359 800	66 000	66 000	59 400	419 200	445 800	90,0%	94,0%
		ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GESTION	800 215	784 136	241 552	1 825 903	400 000	400 000	324 749	2 506 652	2 475 903	81,2%	86,9%
		ECLAIRAGE PUBLIC PPP	8 669 954	7 720 927	6 600 380	22 991 260	6 974 690	7 912 880	6 724 807	29 176 067	37 898 849	85,0%	78,4%
		<i>Eclairage public</i>	9 555 969	8 643 063	6 977 932	25 176 963	7 440 690	8 378 880	7 108 956	32 285 919	40 820 552	84,8%	79,1%
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			8 986 661	8 032 731	10 518 226	27 537 619	16 167 054	16 331 234	13 422 659	40 960 277	62 716 343	82,2%	65,3%
		AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE REJETS	12 540	0	0	12 540	220 000	10 000	12 306	24 846	252 540	112%	9,8%
		EAUX PLUVIALES - MISE EN CONFORMITE BRANCHEMENTS	0	0	0	0	37 000	7 000	0	0	54 000	0,0%	0,0%
		PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	319 386	29 328	345 213	693 927	1 835 000	1 560 000	1 385 575	2 079 502	3 393 927	88,8%	61,3%
		REHABILITATION BASSINS ET RESEAUX	262 430	400 283	158 596	821 289	530 000	397 848	337 851	1 159 139	1 719 137	84,9%	67,4%
		RESEAUX UNITAIRES - REVERSEMENT AU SIARP	103 211	30 844	35 194	485 996	160 000	160 000	0	485 996	805 996	0,0%	60,3%
		SECURISATION DES OUVRAGES	69 507	28 148	17 473	115 129	32 000	14 100	10 092	125 221	359 229	71,6%	34,9%
		<i>Assainissement</i>	767 075	488 553	873 223	2 128 881	2 814 000	2 248 948	1 745 824	3 874 704	6 584 829	77,6%	58,8%
		VIABILISATION - TERRAIN DE MIGRANTS	424 858	0	0	424 858	0	0	0	424 858	424 858	100,0%	100,0%
		<i>Autres</i>		424 858	0	424 858	0	0	0	424 858	424 858	100,0%	100,0%
		MATERIEL PROPRIETE	14 410	22 155	36 565	36 565	150 000	375 395	107 895	144 460	924 160	28,7%	15,6%
		<i>Ecologie urbaine</i>		14 410	22 155	36 565	150 000	375 395	107 895	144 460	924 160	28,7%	15,6%
		REHABILITATION DES ESPACES BOISES	89 691	23 901	15 568	129 160	25 000	0	0	129 160	129 160	#DIV/0!	100,0%
		REHABILITATION DES ESPACES VERTS	215 750	374 354	421 083	1 011 187	335 500	412 167	361 698	1 372 385	1 805 354	87,6%	76,0%
		REHABILITATION DES SITES MAJEURS	117 144	18 507	58 436	193 087	84 500	10 619	75 611	394 698	504 256	68,6%	78,3%
		<i>Espaces Verts</i>	452 586	511 762	495 086	1 459 434	445 000	522 336	436 809	1 896 243	2 438 770	83,6%	77,8%
		ATELIERS MECANIKES		25 023	32 648	57 671	25 000	30 000	23 908	81 579	97 671	79,7%	83,5%
		MARCHES PUBLICS	32 400	25 920	74 023	132 343	71 000	61 000	50 076	182 419	243 343	82,1%	75,0%
		PROJETS INFORMATIQUES	518 907	733 111	121 926	2 471 309	2 031 254	1 822 805	1 744 122	4 216 431	6 447 777	95,7%	65,4%
		VEHICULES LEGERS	44 317	0	259 524	303 842	287 000	69 575	173 164	477 005	573 417	86,8%	83,2%
		<i>Moyens généraux</i>	595 625	784 084	1 585 456	2 965 165	2 414 254	2 113 380	1 991 269	4 956 434	7 362 208	94,2%	67,3%
		ACCESSIBILITE PIS	372 037	104 658	291 241	767 937	0	69 660	45 812	813 749	861 438		94,5%
		ACQUISITIONS PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	385 000	160 160	2 631 993	3 177 153	0	1 379 089	1 650 000	4 347 173	8 371 466		51,9%
		AIRE DU NIGLO	5 1595	0	0	5 1595	0	0	5 1595	5 1595	5 1595		100,0%
		AMENAGEMENT DE LOCAUX	137 534	111 367	260 765	499 665	206 000	360 651	161 543	681 208	1 066 316	50,3%	63,9%
		ASCA	430 411	235 896	413 228	1 079 535	500 000	784 036	773 094	1 852 629	2 463 571	98,6%	75,2%
		ASL AUTRES TRAVAUX	12 800	6 680	361 883	381 363	0	8 000	7 216	388 579	389 363		99,8%
		CENTRE ADM ET VERGER	4 115 111	214 148	156 366	782 025	395 000	274 221	218 415	1 000 440	1 391 646	79,6%	71,9%
		CENTRE TECHNIQUE	25 862	302 938	98 474	427 274	980 000	173 613	76 150	503 404	1 143 887	43,9%	44,0%
		CIMETIERE	82 037	58 589	27 287	167 914	150 000	22 142	218 431	386 345	536 026	98,7%	72,1%
		MATERIEL MOBILIER DE BUREAU	49 244	159 649	134 410	343 303	240 800	513 423	406 538	749 941	1 002 726	79,2%	74,8%
		M GEN					350 000	520 650	454 911	659 800	87,4%	68,9%	
		OEUVRE D'ART			108 661	108 661	5 000	32 705	32 705	141 366	281 366	100,0%	50,2%
		REHABILITATION HOTEL AGGLO	56 258	88 646	1 371	146 275	100 000	17 644	0	146 275	263 919	0,0%	55,4%
		REHABILITATION PARKINGS	10 349	67 498	21 007	98 854	70 000	19 260	29 853	128 707	504 114	21,4%	25,5%
		REHAB THEATRE DES LOUVRAIS ET ARTS	2 146 111	33 409	11 729	66 599	24 000	35 894	30 639	97 238	164 493	85,4%	59,1%
		RENOVATION ANCIENNE PATINOIRE	2 990	0	0	2 990	0	0	0	2 990	2 990		100,0%
		RENOVATION BEI	1 114 116	15 940	6 945	1 237 001	0	3 600	1 224	2 165 227	2 212 339		97,9%
		RENOVATION CRR	47 317	85 304	21 450	154 072	80 000	78 102	67 266	221 338	642 457	86,1%	34,5%
		RENOVATION PISCINES	569 118	381 531	283 620	1 234 269	10 000	223 453	21 678	1 445 946	1 592 952	94,7%	90,8%
		RENOVATION POLE DES MARADAS	212 447	36 460	36 774	285 681	30 000	17 886	163 296	438 977	490 589	88,2%	89,5%
		RENOVATION THEATRE 95	7 791	1 002	46 552	55 345	0	41 168	34 859	90 204	116 488		84,7%
		THEATRE 95 EXTENSION	2 640	0	2 358	4 998	0	0	0	4 998	4 998		100,0%
		THEATRE DEL USINE QUITUS	2 279	0	0	2 279	0	0	0	2 279	2 279		100,0%
		VERGER 3	69 882	103 500	0	173 382	0	0	0	173 382	173 382		100,0%
		<i>Patrimoine et bâtiments</i>	3 151 980	2 178 397	4 916 115	10 246 492	3 240 800	5 050 477	4 093 610	14 340 102	22 389 100	81,1%	64,0%
		ACCESSIBILITE ESPACES PUBLICS	756 105	715 396	347 000	1 818 502	880 000	880 000	744 817	2 563 316	2 903 502	84,6%	88,3%
		AMENAGEMENT POINTS DURS BUS	99 079	0	0	99 079	20 000	0	0	99 079	119 079	#DIV/0!	83,2%
		AMENAGEMENT PONCTUEL DE SECURITE	14 119 12	415 104	55 075	16 090 301	200 000	371 835	167 384	777 475	1 081 925	45,0%	71,9%
		GESTION PATRIMOINE	106 800	4 386	28 226	139 412	100 000	87 634	8 544	147 956	327 046	9,7%	45,2%
		JALONNEMENT ROUTIER	59 977	58 838	86 604	205 418	230 000	99 900	47 077	252 495	562 318	47,1%	44,9%
		MISE AUX NORMES CARREFOURS SLT	298 906	296 813	155 813	751 532	205 000	197 000	111 234	932 766	1 133 532	92,0%	82,3%
		MOBILIER URBAIN	35 011	9 146	72 256	116 413	18 000	14 629	13 723	220 136	576 138	83,2%	38,2%
		PRIORISATION DES CARREFOURS A FELIX	4 704	14 880	4 464	24 048	10 000	7 366	6 360	30 408	51 414	86,3%	59,1%
		REHABILITATION ET TELESURVEILLANCE SLT	14 813	48 307	44 034	107 154	80 000	80 000	78 659	165 813	187 154	98,3%	99,3%
		RENOVATION DALLE GRAND CENTRE	98 434	62 525	89 890	250 849	560 000	530 000	292 195	543 044	1 100 849	55,1%	49,3%
		RENOVATION DE CHAUSSEE	896 188	828 062	956 141	2 680 392	1 250 000	1 213 052	1 213 578	3 890 970	4 893 444	99,8%	79,5%
		RENOVATION DE TROTTOIRS	530 759	661 561	432 051	1 624 371	780 000	564 000	535 232	2 599 603	2 688 371	94,9%	80,3%
		RENOVATION OUVRAGE D'ART	0	29 691	117 522	147 213	535 000	565 000	462 713	609 926	1 592 213	81,9%	38,3%
		RENOVATION POLES GARES	67 490	111 993	31 096	210 579	145 000	129 523	47 709	258 288	420 102	36,8%	61,5%
		REQUALIFICATION DE VOIRIE									985 000		
		SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	449 691	289 164	206 020	944 875	770 000	1 043 095	1 036 362	1 981 257	2 977 990	99,4%	66,5%
		VEHICULES LOURDS	459 528	86 751	0	546 278	200 000	12 664	124 663	670 942	990 342	97,6%	67,7%
		<i>Voirie / SLT</i>	4 019 395	3 630 637	2 626 193	10 276 225	6 103 000	6 020 698	5 047 251	15 323 476	22 590 419	83,8%	67,8%

VOLET PPI	PROGRAMME	Libellé Opération	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2015 - 2016 - 2017 - 2018	BP 2019	BT 2019	Réalisé 2019	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total PPI 2016-2020	Taux d'exécution : Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total réalisé / Total passages
TOTAL PPI			45 932 446	38 007 550	41 197 903	125 137 899	93 781 045	80 204 310	58 177 427	183 315 326	291 508 007	72,5%	62,9%
VOLET II - INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE			17 260 785	12 887 768	10 103 016	40 251 569	34 562 393	30 243 550	16 813 623	57 065 92	101 355 572	55,6%	56,3%
AUTRES ACCOMPAGNEMENT PROJETS DE DEVELOPPEMENT			6 038 249	5 671 014	4 611 875	16 321 138	7 163 130	11 109 900	3 389 683	19 710 821	33 938 391	30,5%	58,1%
ACCOMPAGNEMENT PROJETS AMENAGEMENT				23 289	23 569	46 858	30 000	55 900	24 622	7 1479	349 758	44,0%	20,4%
ACQUISITIONS FONCIERES			142 243	840 502	1 899 661	2 182 407	2 611 400	7 196 400	1 384 194	3 566 601	12 578 807	9,2%	28,4%
AIRES DE NOMADES			44 169	18 878	6 874	64 921	80 000	80 000	55 365	120 286	224 921	69,2%	53,5%
ART DE VIVRE ERAGNY - QUITUS				11 405	0	11 405	0	0	0	11 405	11 405	100,0%	100,0%
CARRÉFOURS ERAGNY PUP				0	39 528	39 528	30 000	17 000	0	39 528	108 528	0,0%	36,4%
CENTRE DE TRI			1250 000	0	500 000	1750 000	0	0	0	1750 000	1750 000	100,0%	100,0%
CU DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE CHALEUR			861 000	1827 402	0	2 688 402	0	0	0	2 688 402	2 688 402	100,0%	100,0%
DECHETERIE DES LINANDES			955 836	0	0	955 836	0	0	0	955 836	955 836	100,0%	100,0%
ECOPARC ERAGNY PUP				2 512	212 43	23 754	370 000	373 500	326 549	350 304	487 254	87,4%	71,9%
FOUILLES BOIS D'ATON				17 125	0	17 125	0	0	0	17 125	17 125	100,0%	100,0%
LIAISON RD 55A / RD 55 NEUVILLE MAURECOURT					0	0	50 000	50 000	0	0	100 000	0,0%	0,0%
LINANDES AV DU NORD BD DE L'OISE PASSERELLE					0	0	100 000	50 000	0	0	450 000	0,0%	0,0%
MAISON INTERGENERATIONNELLE VAUREAL PUP				70 468	107 443	187 911	40 000	40 000	4 489	192 400	234 911	112%	81,9%
PLACE DU 8 MAI 1945 ERAGNY - QUITUS				3 833	0	3 833	0	0	0	3 833	3 833	100,0%	100,0%
PLH			2 516 055	2 449 376	2 453 503	7 418 933	3 200 000	2 493 000	1 911 500	8 610 083	11 337 600	47,8%	75,9%
PLH2016-2021							0	7 000	7 000	335 736	335 736	100,0%	2,1%
PLU			12 865	148 772	96 355	357 992	270 000	370 370	167 330	525 322	749 362	45,2%	70,1%
REQUALIFICATION VOIRIES ET ESPACES PUBLICS (PUP)			155 168	47 346	4 907	207 421	0	0	0	207 421	207 421	100,0%	100,0%
SCOT							5 000	0	0	0	13 950	0,0%	0,0%
SIG			912	115 107	141 792	257 811	369 730	369 730	221 985	479 796	1 062 541	60,0%	45,2%
SOLIDARITES URBAINES			0	100 000	7 000	107 000	7 000	7 000	7 000	14 000	121 000	100,0%	94,2%
<i>Accompagnement des projets de développement</i>			6 038 249	5 671 014	4 611 875	16 321 138	7 163 130	11 109 900	3 389 683	19 710 821	33 938 391	30,5%	58,1%
DEVELOPPEMENT ECO ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			892 904	1 869 016	1 534 261	4 296 184	6 020 597	2 693 426	2 033 141	6 329 325	13 729 610	75,5%	46,1%
CAMPUS GRAND CENTRE OREADES					340 215	340 215	0	58 000	36 343	376 558	420 865	89,5%	89,5%
CAMPUS PISCINE GRAND CENTRE					11 354	11 354	2 000 000	142 1780	848 228	959 582	5 225 484	59,7%	18,4%
ECOOCITE			636 644	400 000	0	1 036 644	740 597	0	0	1 036 644	1 036 644	100,0%	100,0%
Ecole Nationale d'Art							0	14 220	0	0	14 220	0,0%	0,0%
ESSEC 2020					0	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000	0,0%	0,0%
ETAB CAMPUS CERGY PONTOISE			14 792	54 167	19 167	288 126	15 000	15 000	11 375	302 501	303 126	95,8%	99,8%
FAB LAB			14 1953	535 253	4 745	681 950	0	5 190	45 687	727 838	733 850	99,2%	99,2%
ITESCIA			400 000	400 000	400 000	800 000	400 000	400 000	400 000	1 200 000	1 600 000	100,0%	75,0%
LVS (CAMPUS EX PATINOIRE)					22 426	22 426	165 000	32 526	32 526	54 952	54 952	100,0%	100,0%
PLATEFORME ET PRIX TECHINO			14 275	20 000	0	34 275	0	0	0	34 275	34 275	100,0%	100,0%
POLES DE COM PETITIVITE			85 240	41 296	0	126 536	0	0	0	126 536	126 536	100,0%	100,0%
REQUALIFICATION PARCS ACTIVITES			3 18 303	536 355		854 657	700 000	700 000	655 781	15 043 99	2 079 657	93,7%	72,6%
<i>veloppement économique et Enseignement supérieure</i>			892 904	1 869 016	1 534 261	4 296 184	6 020 597	2 693 426	2 033 141	6 329 325	13 729 610	75,5%	46,1%
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS AGGLO			2 301 170	2 235 973	1 978 298	6 516 441	8 761 066	5 327 324	4 376 732	10 892 173	18 931 265	82,2%	57,5%
ARENICE			278 872	7 800	0	286 672	0	0	0	286 672	286 672	100,0%	100,0%
BEI			23 347	22 625	17 482	63 454	88 066	112 414	106 163	199 617	195 868	94,4%	86,6%
CENTRE AQUATIQUE EST										100 000	100 000	100,0%	100,0%
COMEDIE MUSICALE							15 000	26 994	26 993	26 993	26 994	100,0%	100,0%
CRR			128 301	123 368	47 629	299 296	30 000	38 370	37 678	336 976	367 668	98,2%	91,7%
CRR INSTRUMENTS					45 713	45 713	100 000	100 118	100 117	145 830	265 831	100,0%	54,9%
EMAC							500 000	693 323	442 116	442 116	972 690	63,8%	45,5%
FORUM DE VAUREAL				0	443 757	443 757	2 650 000	520 575	237 953	681 710	2 824 716	45,7%	24,1%
MATERIEL THEATRES			56 000	98 000	106 000	260 000	306 000	375 636	374 462	634 462	871 635	99,7%	72,8%
MISE AUX NORMES PBS MARADAS			590 067	17 410	749	608 225	0	3 000	0	608 225	6 13 974	99,1%	99,1%
ORE GRAND CENTRE - REQUALIFCATION OREADES			69 268	14 14 247	0	1483 515	0	2 980	2 974	1468 489	1486 495	100,0%	100,0%
PISCINE AXE MAJEUR			753 938	228 144	215 14	1 003 596	0	5 000	580	1 004 96	1 011 782	99,2%	99,2%
PISCINE DES LOUVRAIS			56 212	5 694	217 149	279 055	1470 000	103 636	26 473	305 528	2 957 691	25,5%	10,3%
PISCINES MATERIEL			132 874	167 134	106 593	406 601	10 000	146 773	146 769	553 370	771 874	100,0%	71,7%
POLE MARADAS RENOVATION DU STADE			172	1512	3 840	6 524	0	1 000	0	6 524	7 902	82,6%	82,6%
POLE SPORTIF MARADAS PKGS SALLES DE DANSE					435 266	435 266	133 000	172 657	19 202	564 468	650 546	74,8%	86,8%
PROJET POLE SPORTIF MARADAS - HALLE SPORTIVE			211 121	124 468	245 315	580 904	925 000	621 748	621 748	1 202 651	2 488 817	94,8%	48,3%
PROJETS EVENEMENTIELS							250 000	2 117 32	129 337	129 337	3 117 32	61,9%	41,5%
REHABILITATION PISCINE DES BETHUNES SOA							777 000	780 363	667 736	667 736	855 541	87,8%	78,0%
RESEAU DES MEDATHIQUES			0	25 572	499	26 071	42 000	15 666	15 633	41 704	46 737	99,8%	89,2%
RESEAUX ECOLES DE MUSIQUE					17 778	17 778	20 000	0	0	17 778	39 778	49,7%	49,7%
THEATRE 95 SALLE ARENDT					267 014	267 014	1 335 000	1 381 307	1 310 796	1 577 810	1 776 321	94,9%	88,8%
<i>Equipements culturels et sportifs</i>			2 301 170	2 235 973	1 978 298	6 516 441	8 761 066	5 327 324	4 376 732	10 892 173	18 931 265	82,2%	57,5%
ESPACES PUBLICS			420 271	696 619	1 305 129	2 422 019	7 900 900	7 896 200	5 209 380	7 631 399	17 922 919	66,0%	42,6%
BD HAUTIL QUARTIER LANGE			16 239	0	0	16 239	0	0	0	16 239	16 239	100,0%	100,0%
BERGES DE L OISE			11 022	25 1964	31 370	294 356	350 000	150 000	47 304	341 660	759 356	31,5%	45,0%
CHATTEAU DE MENCOURT			411	10 588	0	10 999	0	0	0	10 999	10 999	100,0%	100,0%
CHEMIN DE HALAGE			3 743	0	0	3 743	0	0	0	3 743	3 743	100,0%	100,0%
CROIX PETIT			0	0	0	0	7 100 000	0	0	0	2 359 600	0,0%	0,0%
OUVRAGE D ART COMMUNAUTAIRE			25 719	22 394	27 258	75 371	0	6 200	0	75 371	81 571	92,4%	92,4%
PRE-ETUDES ESPACES PUBLICS			12 461	0	3 463	15 924	30 000	30 000	0	15 924	75 924	0,0%	21,0%
QUAI TURPIN			8 767	0	0	8 767	0	0	0	8 767	8 767	100,0%	100,0%
REHABILITATION BASSINS DE LA BOUVIERIE			16 740	0	16 464	35 204	600 000	200 000	5 562	40 766	835 204	2,8%	4,9%
REQUALIFICATION DALLE			116 360	23 400	10 661	270 421	0	6 000	2 472	272 893	276 421	98,7%	98,7%
REQUALIFICATION ESPACES PUBLICS MARADAS										200 000	200 000	100,0%	100,0%
REQUALIFICATION MAI DES CERCLADES RUE GALERIES			10 1098	360 731	1 093 914	16 35 743	6 210 000	7 504 000	5 54 042	6 789 784	13 239 743	68,7%	51,3%
SYNDICAT BERGES DE L OISE			27 711	27 542	0	55 253	0	0	0	55 253	55 253	100,0%	100,0%
<i>Espaces publics</i>			420 271	696 619	1 305 129	2 422 019	7 900 900	7 896 200	5 209 380	7 631 399	17 922 919	66,0%	42,6%
TRANSPORTS ET STATIONNEMENT			7 608 192	2 415 143	673 452	10 696 787	4 716 700	3 216 700	1 804 687	12 501 474	16 793 487	56,1%	74,4%

VOLET PPI	PROGRAMME	Libellé Opération	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2016 - 2017 - 2018	BP 2019	BT 2019	Réalisé 2019	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total PPI 2016-2020	Taux d'exécution : Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total réalisé / Total passages
TOTAL PPI			45 932 446	38 007 550	41 197 903	125 137 899	93 781 645	80 204 310	58 177 427	183 315 326	291 608 007	72,5%	62,9%
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES			10 129 032	8 443 988	13 598 729	32 171 748	36 610 908	25 250 646	20 832 190	53 003 938	86 657 540	82,5%	61,2%
ACCUEIL PETITE ENFANCE			1038 784	255 533	990 472	2 284 789	1 862 500	627 500	223 069	2 507 858	4 972 289	35,5%	50,4%
CRECHE BOSSUT PONTOISE					4 320	4 320	30 000	30 000	1856	18 796	134 320	39,5%	12,0%
CRECHE CLOSBILLES			0	0	584 000	584 000	0	0	0	584 000	584 000	100,0%	100,0%
CRECHE GRAND CENTRE 3F							480 000	0	0	0	480 000	0,0%	0,0%
CRECHE HAUTS DE CERGY					0	0	400 000	0	0	0	0	0,0%	0,0%
CRECHE HRSCH3			937 500	0	312 500	1250 000	0	0	0	1250 000	1250 000	100,0%	100,0%
EQUIPEMENT PETITE ENFANCE ET FOYER RURAL COURDIMAN			0	240 000	0	240 000	360 000	360 000	0	240 000	600 000	0,0%	40,0%
EQUIPEMENT PETITE ENFANCE VAREAL			558	5 533	89 652	105 743	600 000	225 000	2112 6	3 8 956	1828 943	93,9%	17,3%
MAISON DE L'ENFANCE OSNY			100 000	0	0	100 000	0	0	0	100 000	100 000	100,0%	100,0%
MAISON PETITE ENFANCE JLM			726	0	0	726	12 500	12 500	0	726	6 026	0,0%	4,8%
<i>Accueil petite enfance</i>			1 038 784	255 533	990 472	2 284 789	1 862 500	627 500	223 069	2 507 858	4 972 289	35,5%	50,4%
AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX			590 000	31 162	2 392 208	3 013 370	6 065 200	5 161 783	4 567 103	7 580 473	14 728 057	88,5%	51,5%
BOISEMONT AMENAGEMENT VOIRIE					0	0	125 000	99 753	89 264	89 264	162 253	89,5%	55,0%
CENTRE DE LOISIRS M'ENUCOURT				0	0	0	690 000	40 000	0	0	400 000	0,0%	0,0%
COURDIMANCHE REHAB FERME A CAVAN					0	0	200 000	0	0	0	200 000	0,0%	0,0%
CTM JLM PARKINGS					0	0	250 000	250 000	0	0	250 000	0,0%	0,0%
EQUIPEMENT AXE MAJEUR HORLOGE					0	0	1500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	3 500 000	100,0%	57,1%
EXT CENTRE LOISIRS EFFEL SOA			590 000	10 000	0	600 000	0	0	0	600 000	600 000	100,0%	100,0%
EXTENSION PARKING JLM				14 400	308 431	322 831	520 000	92 934	85 439	408 270	423 265	91,9%	96,5%
JLM ACCES ECOLE DU NOYER					400 000	400 000	0	0	0	400 000	1000 000	40,0%	40,0%
LCR DEBUSSY JLM			0	6 762	6 386	13 128	50 000	57 096	50 400	63 528	263 128	88,3%	24,1%
M'ENUCOURT CENTRE SOCIAL DEMOULTION RECONSTRUCTION							0	0	0	0	80 000	0,0%	0,0%
M'ENUCOURT DEMOULTION REAMENAGEMENT							0	0	0	0	220 000	0,0%	0,0%
M'ENUCOURT REFECTION DE LA RUE BAS RUCOURT					0	0	86 000	86 000	0	0	86 000	0,0%	0,0%
M'ENUCOURT REFECTION RUE PASTEUR							90 000	76 000	0	0	90 000	0,0%	0,0%
M'ENUCOURT REFECTION TOITURE MAISON PETITE ENFANCE							80 000	0	0	0	90 000	0,0%	0,0%
M'ENUCOURT REFECTION TOITURE TENNIS COUVERTS							29 200	15 000	0	0	5 000	0,0%	0,0%
PARCS D'ACTIVITES SOA							0	200 000	200 000	200 000	200 000	100,0%	100,0%
PONTOISE PARKING CENTRE VILLE					1000 000	1000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	3 000 000	5 910 000	100,0%	50,8%
REHAB LOGTS GESTION M'ENUCOURT					0	0	72 800	72 800	72 800	72 800	182 000	100,0%	40,0%
REHAB MAIRIE ET CREATION PARKING M'ENUCOURT					0	0	69 200	69 200	69 200	69 200	173 000	100,0%	40,0%
SALLE COMMUNALE DE M'ENUCOURT			0	0	0	0	3 000	3 000	0	0	6 000	0,0%	0,0%
SALLE POLYVALENTE PUSEUX P			0	0	677 410	677 410	0	0	0	677 410	677 410	100,0%	100,0%
<i>Autres équipements communaux</i>			590 000	31 162	2 392 208	3 013 370	6 065 200	5 161 783	4 567 103	7 580 473	14 728 057	88,5%	51,5%
CONTRATS DE TERRITOIRE			4 419 573	1 790 640	723 729	6 933 942	404 800	404 800	321 984	7 255 926	7 338 742	79,5%	98,9%
CONTRATS DE TERRITOIRE			4 419 573	1 790 640	723 729	6 933 942	404 800	404 800	321 984	7 255 926	7 338 742	79,5%	98,9%
<i>Autres équipements communaux</i>			4 419 573	1 790 640	723 729	6 933 942	404 800	404 800	321 984	7 255 926	7 338 742	79,5%	98,9%
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNS			2 431 985	1 021 437	3 048 300	6 501 722	8 588 066	2 938 347	1 443 979	7 945 701	14 988 700	49,1%	53,0%
BIBLIOTHEQUE VAREAL CONTENTIEUX			81668	44 001	0	125 669	0	340	0	125 669	128 349	99,5%	99,5%
CONST 2 TERRAINS DE FOOT MAURECOURT					0	0	386 400	0	0	0	788 385	0,0%	0,0%
COURDIMANCHE STADE					0	0	240 000	160 000	160 000	160 000	400 000	100,0%	40,0%
CREATION SALLE GYM JLM					54 000	54 000	231 000	0	0	54 000	385 000	40,0%	40,0%
ECOLE DE MUSIQUE / MAISON DES ASSOC MAURECOURT					0	0	0	0	0	0	211046	0,0%	0,0%
EXT COMPLEXE PAGNOL SOA			0	200 000	0	200 000	600 000	120 000	0	200 000	9 919 978	0,0%	21,8%
EXTENSION GYM NASE LA BRUYERE			1 89 474	92 023	2 498	1283 995	30 000	65 000	48 444	1332 439	1381 177	74,5%	97,9%
EXT GYM NASE PONTOISE				280 000	420 000	700 000	0	0	0	700 000	700 000	100,0%	100,0%
EXT SALLE CULTURELLE G BRASSENS				0	124 800	124 800	187 200	187 200	0	124 800	499 200	0,0%	25,0%
GYM NASE STE APOLLINE			1680	0		1680				1680	1680	100,0%	100,0%
MLC COURDIMANCHE			14 456	12 592	330 028	357 076	20 000	20 000	0	357 076	377 076	0,0%	94,7%
PISTE D'ATHLETISME JLM			0	0	0	0	200 000	0	0	0	200 000	0,0%	0,0%
POLE FOOT JOUY LE MOUITIER			32 449	7 866	0	40 315	20 000	20 000	9 495	48 809	80 315	47,5%	62,0%
POLE FOOT VESTIAIRES DEFINITIFS JLM			23 141	76 046	1218 903	1310 089	350 000	520 500	475 633	1788 722	1883 589	91,4%	95,0%
POLE TENNIS JOUY LE MOUITIER			0	1 125	0	1 125	20 000	20 000	0	1 125	2 125	0,0%	5,3%
PONTOISE RESTRUCTURATION HALL ST MARTIN					0	0	100 000	0	0	0	50 000	0,0%	0,0%
QUAI DE LOISE - CHEMIN DE LA PELOUSE			534	9 780	21902	32 218	719 466	45 117	5 530	47 746	477 363	34,4%	10,0%
REFECTION GYM NASE DES BRUZA COUIS JLM					320 000	320 000	480 000	0	0	320 000	800 000	40,0%	40,0%
REHABILITATION EQUIPTS SPORTIFS PONTOISE			23 167	299 129	400 045	722 331	4 910 000	1704 160	663 720	1386 051	4 507 991	38,9%	30,7%
RENOVATION GRADINS THEATRE JLM					60 000	60 000	90 000	72 000	71 556	131 656	132 000	98,8%	99,4%
STADE SALF KEITA			1920	0		1920	4 000	4 000	0	1920	5 920	0,0%	32,4%
TENNIS COUVERTS DE M'ENUCOURT			1210	0		1210				1210	1210	100,0%	100,0%
VISAGE DU MONDE			1062 298	0		1062 298				1062 298	1062 298	100,0%	100,0%
<i>Equipements de proximité (Culture et Sport)</i>			2 431 985	1 021 437	3 048 300	6 501 722	8 588 066	2 938 347	1 443 979	7 945 701	14 988 700	49,1%	53,0%
GROUPES SCOLAIRES			1648 689	5 345 216	6 444 020	13 437 925	19 690 342	16 118 216	14 276 056	27 713 980	44 629 752	88,6%	62,1%
CONST RESTAURANT SCOLAIRE MAURECOURT					256 228	256 228	384 342	0	0	256 228	640 570	40,0%	40,0%
ECOLE MATERNELLE CORNOUILLETS			0	0	0	0	0	253 000	11200	11200	253 000	40,0%	40,0%
EQUIPTS SCOLAIRES CCI PONTOISE					960 000	960 000	560 000	560 000	0	960 000	2 305 000	0,0%	41,6%
EXTENSION ECOLE ET REPECTOIRE NELVILLE					700 000	700 000	600 000	600 000	600 000	1300 000	1500 000	100,0%	86,7%
EXTENSION ECOLE LOT ST EXUPERY					0	0	0	0	0	0	2 400 000	0,0%	0,0%
EXTENSION ECOLE PUSEUX			0	120 000	0	120 000	0	0	0	120 000	120 000	100,0%	100,0%
EXTENSIONS GS LE NOTRE ET LIESSIE 1SOA					0	0	2 000 000	0	0	0	50 000	0,0%	0,0%
EXT GS DES BOURSEAUX					0	0	0	0	0	0	50 000	0,0%	0,0%
EXT GS LIESSIE 1 RESTAURATION					0	0	300 000	0	0	0	300 000	0,0%	0,0%
EXT RESTAURATION GS NOYER JLM					80 000	80 000	120 000	120 000	0	80 000	200 000	0,0%	40,0%
FDC GS EGJERETS JLM					130 000	130 000	61000	167 457	161457	291457	297 457	96,4%	98,0%
GS BAS NOYER				29 498	254 806	284 304	710 000	476 318	466 389	750 693	2 280 622	97,9%	33,2%
GS BOSSUT			12 017	0	0	12 017	0	4 100	0	12 017	19 317	100,0%	62,2%
GS DES BOURSEAUX SOA					211208	211208	0	0	0	211208	211208	100,0%	100,0%
GS DES LINADES "DOUX EPIS"			5 862	5 859	706 560	738 281	3 850 000	2 416 163	2 340 491	3 078 771	8 523 234	96,8%	36,1%
GS GRAND CENTRE CERGY / MARJOBERTS					0	0	50 000	50 000	0	0	80 000	0,0%	0,0%
GS HAUTS DE CERGY 2			7 689	744 794	2 330 881	3 083 363	9 050 000	9 068 000	8 739 491	11822 854	13 379 363	96,4%	88,4%
GS HOC PRFAS CERGY					296 294	296 294	0	364 871	364 870	661 164	661 165	100,0%	100,0%

ANNEXE : ETAT DE LA DETTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU 31/12/2019

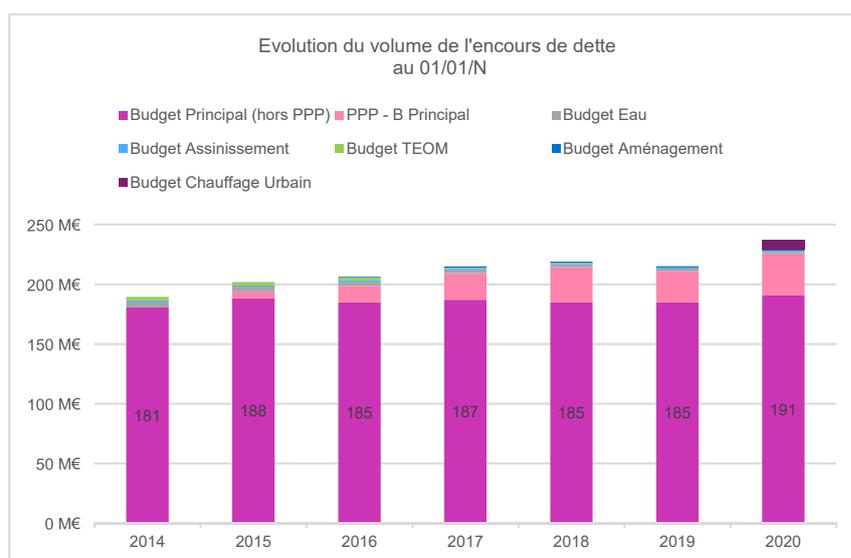
1. Un volume d'encours de 229 M€ tous budgets confondus

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette de la Communauté d'agglomération s'établit à 228,7 M€ tous budgets confondus dont 225,6 M€ sur le budget principal, soit une hausse de +13,5 M€ de l'encours par rapport à 2018 tous budgets confondus (+14,2 M€ pour le budget principal) :

Budget	Montant (en €)	Part dans le total de la dette
Principal*	225 581 063	98,61 %
Assainissement	628 865	0,28 %
Eau potable	1 379 960	0,60 %
Aménagement	960 000	0,43 %
TEOM	184 559	0,08 %
Total	228 734 447	100,00 %

*Dont 34 797 422 € d'encours PPP

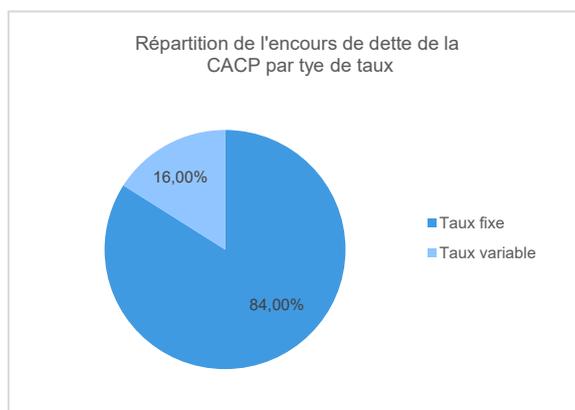
L'augmentation de l'encours de la dette 2019 sur le budget principal par rapport à 2018 (+14,2 M€) correspond à une augmentation au titre de l'encours PPP Eclairage public à hauteur de +8,7 M€, suite à la prise de possession de la cinquième et dernière phase de reconstruction initiale prévue au PPP en juin 2019, et à une augmentation de l'encours hors PPP de +5,5 M€ à 190,8 M€, cette dernière augmentation étant à mettre en regard d'une progression du fonds de roulement de +10,3 M€ à fin 2019 (toutes choses égales par ailleurs, la progression de l'encours hors PPP peut ainsi s'analyser comme une anticipation sur les besoins d'emprunts futurs, à un coût quasi nul compte tenu des taux d'emprunts obtenus).



NB : l'encours au 1^{er} janvier 2020 intégrera la reprise du solde de l'emprunt contracté par le délégataire sortant en charge du chauffage urbain, financé intégralement par le nouveau délégataire et suivi dans un nouveau budget annexe dédié ; cet emprunt ne figure donc pas dans l'encours au 31/12/2019.

2. Une structure de l'encours sécurisée et diversifiée à des coûts de gestion performants.

➤ Plus de 80% de l'encours est constitué à taux fixe

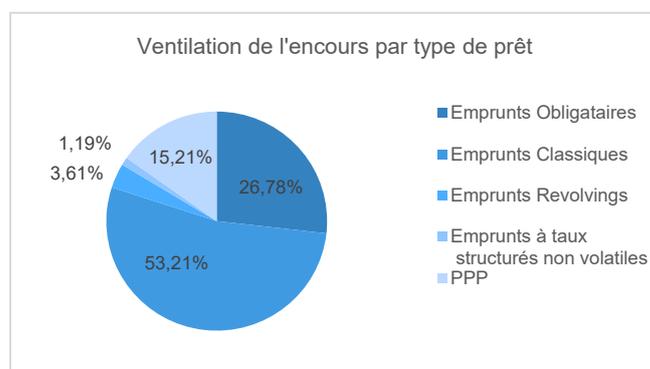


L'exercice 2019 a permis de consolider l'orientation de l'encours de dette de la CACP vers des expositions davantage à taux fixes, qui représentent plus de 84% de l'encours (tous budgets confondus) soit une progression de la part à taux fixe de +30 points de base par rapport à la structure de l'encours à fin 2012.

Cette sécurisation est le résultat de la stratégie de financement sur le marché obligataire, principalement à coupons fixes, engagée sur 2012-2014 et d'emprunts bancaires à taux fixes sur les derniers exercices, les taux bas obtenus rendant peu pertinentes les propositions d'emprunts à taux variables.

Cette stratégie de renforcement du taux fixe permet de limiter la sensibilité à la hausse des taux et permettra de souscrire éventuellement plus de nouveaux emprunts à taux variable si les taux fixes devenaient significativement plus élevés.

➤ Un portefeuille diversifié par instrument et prêteur



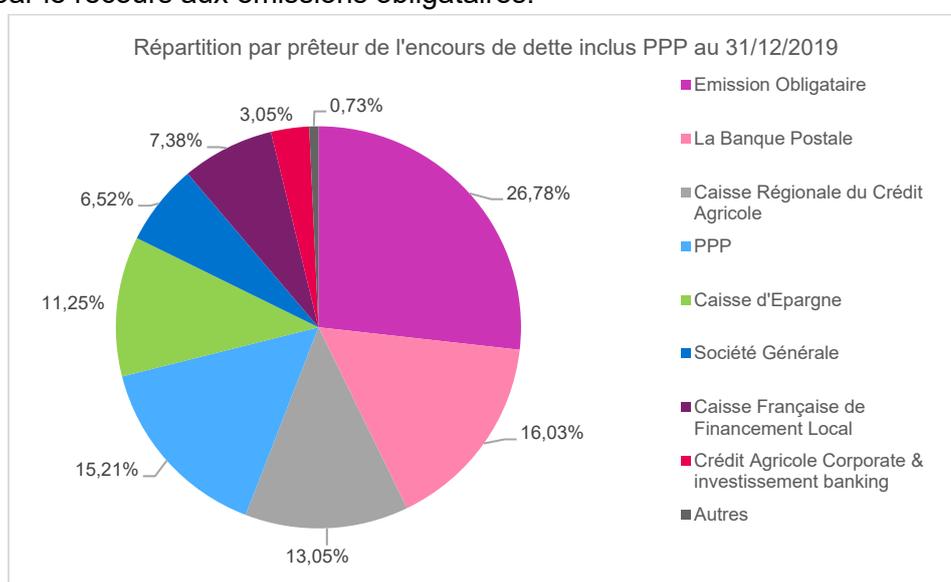
Parmi les 192 M€ de dette à taux fixe de la CACP, la CACP dispose au 31/12/2019 de :

- 55 M€ (soit 24,12 % de l'encours total de la dette) **d'émissions obligataires ;**

- 137 M€ (soit 59,82 % de l'encours total de la dette) **d'emprunts bancaires classiques** ;
- Et de 3 M€ (un seul contrat représentant 1,31 % de l'encours total de dette) d'emprunt structuré non volatil indexé sur Euribor 12 mois avec marge.

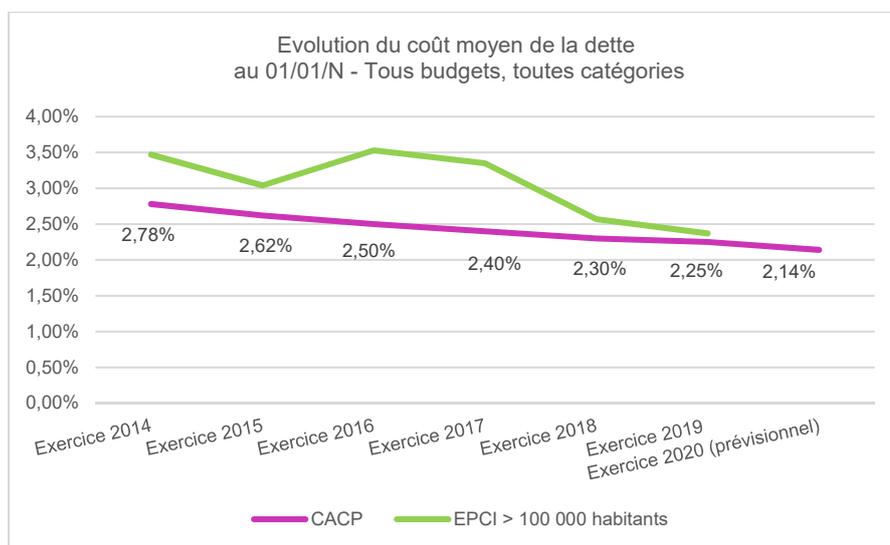
S'agissant de l'encours à taux variable, cette dette est souple (puisque les contrats sont facilement remboursables) et permet à la CACP de bénéficier de la baisse des taux financiers depuis 2010. Parmi cette dette, 11 M€ (soit 2 contrats) sont des emprunts revolving qui permettent de réaliser des tirages et des remboursements sur des périodes courtes afin d'ajuster la trésorerie au plus près des besoins. Cela permet de ne pas mobiliser inutilement des emprunts de long terme pour couvrir des besoins ponctuels de trésorerie et, de ce fait, d'économiser des frais financiers (pour rappel, les fonds de la CACP déposés sur le compte unique obligatoire au Trésor Public ne donnent pas lieu à rémunération). Cette capacité de gestion optimisée de la trésorerie est complétée par une ligne de trésorerie de 10 M€

La dette de la CACP est équilibrée entre les différents acteurs bancaires. Cette diversification est renforcée par le recours aux émissions obligataires.



➤ Un coût moyen de la dette en baisse

Le coût moyen de la dette de la CACP s'établit à 2,25% en 2019 (tous budgets confondus), sans recours à des produits structurés volatils qui permettent de disposer d'un taux inférieur à celui du marché (avec comme contrepartie la prise d'un risque important pouvant conduire à payer des taux très importants par la suite). Ce coût est globalement en baisse continue depuis 2014.



➤ Une dette simple et lisible au regard de la charte Gissler

La Charte Gissler (ou charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités) permet de visualiser rapidement la volatilité des contrats d'emprunt dont dispose une collectivité. Ainsi, cette échelle va des produits les plus stables en 1A (qui représentent 98,86 % de l'encours de la CACP) aux plus volatils en 5 E ou hors charte.

Tableaux des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

La dette de la CACP est donc parfaitement sécurisée puisque plus de 98,86% de son encours est classé en 1A. La CACP disposait d'un unique produit structuré simple et lisible qui repose sur un taux fixe avec une barrière simple à 7% basée sur l'écart entre deux indices peu volatiles le Libor et le dollar jusqu'en 2018, désormais indexé sur EURIBOR avec marge.

3. En 2019, la CACP a mobilisé 21 M€ d'emprunts

La CACP a mobilisé en 2019 21 M€ d'emprunts bancaires classiques :

- 3 M€ sur un emprunt classique contracté en décembre 2018 avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France à taux fixe (1,41 %) mobilisé le 15/05/2019 ;
- 13 M€ sur 2 emprunts contractés en 2019 auprès de la Banque Postale à taux fixe (0,98 % et 0,92 %) qui ont fait l'objet d'une mobilisation en mai et novembre 2019 ;
- 5 M€ contractés en décembre 2019 auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour un montant à taux fixe (0,67 %).

A noter que, toutes choses égales par ailleurs, une partie de ces nouveaux emprunts a été mobilisé par anticipation de besoins futurs, l'excédent à la clôture s'établissant à 10,3 M€ à fin 2019 pour le budget principal.

12 M€ d'emprunts ont par ailleurs été sécurisés sur les mêmes bases à des taux attractifs et sont mobilisables sur les exercices 2020 et 2021.

4. Dette Différée

La CACP dispose également, pour le budget principal et le budget annexe assainissement, d'un différé d'amortissement qui correspond à des aides de la Région Ile-De-France et de l'Etat utilisées pour l'aménagement de la ville nouvelle. Ces prêts ont été mobilisés entre 1968 et 1989.

Cette dette s'est éteinte en 2019, mais s'établissait comme suit pour la dernière annuité :

Budget	Montant (en €)
Principal	42 130
Assainissement	3 630
Total	45 760

5. Dette Garantie

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise accorde sa garantie à des emprunts portés par les organismes qui l'ont sollicitée. Au 31 décembre 2019, le montant de l'encours garanti est de 72,9 M€. 87,87% de ces emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le ratio prudentiel imposant que la somme des annuités propres de la CACP (19,4 M€) et celles des dettes garanties (11,8 M€) soit inférieure à la moitié des recettes réelles de fonctionnement (soit 68,8 M€) est bien respecté.

ANNEXE : EMISSIONS OBLIGATAIRES DE LA CACP

Retour sur les conditions de mise en œuvre, les modalités de gestion et les perspectives de remboursement

Afin de sécuriser son financement et optimiser son coût, la CACP a fait le choix, entre 2012 et 2014, de recourir à des émissions obligataires qui constituent une solution innovante dont peu de collectivités disposent. En effet, les émissions obligataires nécessitent une certaine surface financière et une notation par une agence reconnue (Moody's pour la CACP).

Une stratégie guidée par la nécessité de disposer de volumes d'emprunts pour financer les investissements, à un taux avantageux par rapport au marché bancaire de l'époque

Dans un contexte de crise du financement bancaire en 2011-2012 (marqué notamment par l'absence de réponse des établissements bancaires aux consultations menées début 2012), la CACP a fait le choix de recourir à des financements obligataires afin de disposer de volumes d'emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à la couverture des besoins au titre du PPI 2010-2015.

La CACP a ainsi procédé à l'émission d'un volume total de 55 M€ d'obligations avec remboursement in fine, répartis comme suit :

- Une première émission de 25 M€ en août 2012 sur une durée de maturité de 10 ans (échéance 2022) ;
- Une seconde émission en avril 2013 portant sur 10 M€ à maturité 10 ans (2023) et sur 10 M€ à maturité 15 ans (2028) ;
- Une troisième émission en juin 2014 portant sur 10 M€ sur une durée de maturité 10 ans (2024).

Cette stratégie a permis, non seulement de trouver des financements alors indisponibles sur le marché bancaire, mais aussi de réaliser des gains financiers au regard des solutions alternatives de financement de l'époque.

1. Un recours à l'obligataire nécessaire pour accompagner les investissements et efficient dans le contexte financier de l'époque

Pour rappel, la stratégie de recours à un financement obligataire correspondait à la nécessité de disposer de volumes d'emprunts importants sur la période 2012-2014 pour soutenir les investissements inscrits au PPI (190 M€ de dépenses d'investissement hors dette sur 2012-2014).

Le recours à des émissions obligataires permettait également la réalisation de gains de frais financiers importants par rapport aux sources de financement (emprunts bancaires – sous réserve qu'ils étaient bien disponibles – ou enveloppe d'urgence de la Caisse des Dépôts et Consignations) aux conditions de l'époque.

A titre d'exemple, la première émission obligataire (2012 à 25 M€ au taux de 3,90 % sur 10 ans) représentait une moindre charge d'intérêt de 1,956 M€ par rapport à un emprunt bancaire fictif (en effet, aucune proposition bancaire à l'époque) présentant une durée de vie moyenne

équivalente³ ; de 1 801 M€ par rapport aux conditions proposées par la CDC à 5,34% ; et même de 0,929 M€ par rapport à l'émission obligataire groupée Communautés urbaines à 4,30% (cf. tableau ci-dessous).

Méthode de financement	Coût global de l'emprunt	Surcoût de la méthode de financement par rapport à l'émission obligataire de la CACP
Emprunt CDC sur 15 ans à 5,34%	31 624 688,64 €	1 801 402,84 €
Emprunt ACUF In fine 4,30%	30 752 394,60 €	929 108,80 €
Emprunt in fine réalisé par la CACP 3,90%	29 823 285,80 €	- €
Emprunt fictif sur 20 ans à 4,9%	31 780 264,32 €	1 956 978,52 €

Extrait note FCL du 25 Octobre 2012

En 2012, le volume de financement initialement envisagé par la CACP était de 15 M€ pour la réalisation de sa première émission obligataire. Face à l'absence d'instrument de trésorerie et au besoin de liquidité, la collectivité a finalement porté à 25 M€ le volume de cette première émission. Les émissions suivantes ont été réalisées sur une taille de 10 M€.

Le tableau ci-dessous rappelle les conditions des emprunts obligataires et des taux bancaires à la même période (sur des durées de vie moyenne identiques).

Emission obligataire	Coupon émission	Taux fixe sur emprunt bancaire*	Economie d'intérêt sur la durée actualisée
2012 - 25M€ - 10 ans	3,90%	4,90%	1,956M€
2013 - 10M€ - 10 ans	2,69%	4,10%	1,3M€
2013 - 10M€ - 15 ans	3,1	4,70%	1,9M€
2014 - 10M€ - 10 ans	2,278%	3,20%	0,675M€

Le gain financier total des 4 émissions obligataires s'établit à **5,8M€** par comparaison avec des emprunts bancaires classiques aux conditions de l'époque.

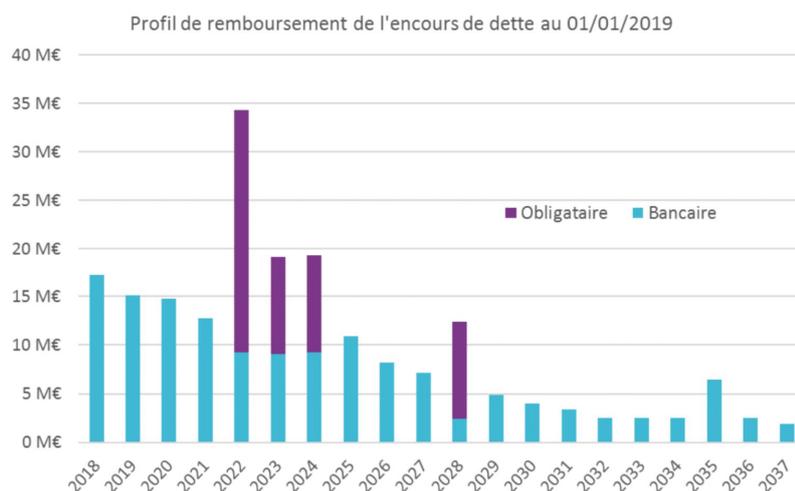
Si le recours au financement obligataire apparaissait donc comme le mode de financement le plus efficace pour assurer le financement d'un volume important d'investissements du PPI 2010-2015 :

- la CACP a eu recours sur la même période, mais de manière plus limitée, à des financements bancaires sur des durées de 15 et 20 ans (4 M€ en 2012, 17 M€ en 2013, 10 M€ en 2014) ;
- le mécanisme de remboursement in fine, s'il permet de limiter la charge des annuités sur la durée de l'émission, nécessitait d'anticiper dès leur souscription les voies et moyens de remboursements de volumes importants, concentrés sur des exercices rapprochés (45 M€ sur la période 2022-2024 dont 25 M€ sur le seul exercice 2022).

2. Les mesures mises en place pour anticiper les remboursements in fine des emprunts obligataires

En 2022, la CACP connaîtra un pic d'amortissement élevé d'environ 34 M€ sur son budget principal, au regard des niveaux de remboursements d'annuité de dette (dépenses d'investissement) observés sur la période récente (15 M€ en 2019 par exemple) ; les annuités 2023 et 2024 correspondront également à des niveaux de remboursements supérieurs à la moyenne historique du budget principal.

³ La comparaison des frais financiers payés doit se faire entre une émission in fine de 10 ans (durée de vie moyenne de la dette de 10 ans), et un emprunt classique amortissable sur 20 ans (qui correspond à une durée de vie moyenne de la dette de 10 ans).



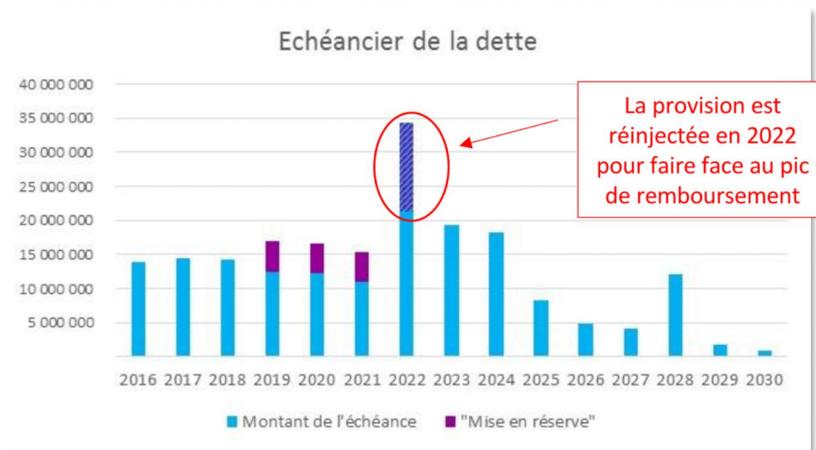
Indépendamment de la stratégie financière globale mise en œuvre dans le cadre du pacte fiscal et financier (mettre de l'endettement global, maximisation de l'autofinancement), deux mesures ont été mises en œuvre pour assurer la soutenabilité financière de ces pics de remboursements. Ces éléments sont connus de l'ensemble des partenaires financiers de la CACP ainsi que de l'agence de notation (Moody's).

- L'ajustement du profil d'amortissement des emprunts bancaires négociés depuis 2014, qui a permis de limiter le poids des remboursements sur les annuités 2022-2024

Dans un contexte financier désormais largement plus favorable, tous les prêts bancaires négociés depuis les émissions obligataires du précédent mandat ont été travaillés sur la base de tableaux d'amortissement « à la carte », c'est-à-dire permettant d'ajuster la contrainte de remboursement des nouveaux contrats de prêts et ainsi de ne pas augmenter le niveau de l'amortissement en 2022 / 2023 / 2028 (absence d'annuité nouvelle en 2022, 2023 et 2028).

- La constitution d'un fonds de roulement de 13 M€ à fin 2021 pour anticiper le surcoût 2022 par rapport aux annuités de remboursement

Si un mécanisme de provisionnement comptable, dès émission des premières obligations, n'apparaissait pas forcément optimal (en ce qu'il revenait à lisser dans les comptes sur la durée des obligations la charge de remboursement et donc à recréer budgétairement des annuités, annulant de fait le gain financier des émissions obligataires) ni réglementairement obligatoire (les remboursements in fine ne constituent pas un risque mais une charge future certaine, la nomenclature M14 n'impose pas de mécanisme de provision pour les remboursements in fine), la CACP a fait le choix, traduit dans ses prospectives financières annuelles et présenté à l'agence de notation, de constituer un fonds de roulement sur les exercices 2019-2021, permettant de faire face au pic de 2022. Le niveau de ce fonds de roulement a été évalué à 13 M€ environ, à constituer à hauteur de 4,4 M€ par an sur les trois années précédentes – ainsi, les années 2019-2021, qui sont allégées en termes de remboursements d'annuité du fait des remboursements in fine, supportent indirectement une partie du remboursement 2022.



Toutes choses égales par ailleurs, la constitution de ce fonds de roulement prend la forme d'une augmentation (sur 3 ans) de l'excédent du budget principal à la clôture (c'est-à-dire en ajustant l'emprunt d'équilibre de chaque exercice non pas à hauteur des besoins stricts de l'exercice mais pour tenir compte du fonds de roulement de 4,4 / 8,7 / 13,1 M€ à atteindre) ; le fonds de roulement ainsi constitué sera ensuite repris dans le budget 2022 (report du résultat N-1).

A noter que cette stratégie est complémentaire de celle déclinée dans le cadre de l'actuel pacte financier et fiscal – le FDR constitué ne couvrant que partiellement les remboursements (bancaires et obligataires) de la période 2022-2024, le maintien d'une épargne brute à haut niveau constitue la condition de la soutenabilité de ces remboursements, mais aussi du financement des investissements à financer sur ces exercices.

En tenant compte des trois remboursements prévus en 2022, 2023 et 2024 (comprenant les amortissements obligataires), la CACP maintient une capacité d'autofinancement de ses investissements à hauteur de 26 M€ sur ces trois années :

Exercice	FDR cumulé sur 2019-2021	Epargne brute	Remboursement obligataire	Remboursement bancaire	Capacité d'investissement
2022	13 121	29 680	25 000	9 289	8 512
2023		29 207	10 000	9 070	10 137
2024		30 064	10 000	13 018	7 046
Total	13 121	88 951	45 000	31 377	25 695

En termes de trésorerie infra-annuelle, le remboursement du pic obligataire de 2022 (25 M€) devra également être anticipé mais ne pose a priori pas de difficulté majeure au regard de la situation de trésorerie de la CACP, aujourd'hui très largement excédentaire (situation de trésorerie supérieure à 30 M€ sur l'ensemble des exercices 2018 et 2019).

3. Un travail complémentaire de reprofilage des emprunts bancaires pour lisser les remboursements bancaires a été initié fin 2019 / début 2020

Dans une logique de gestion active de l'encours de dette bancaire (= stock des emprunts conclus avant 2012), un travail de renégociation avec les établissements financiers concernés du profil

des prêts présentant des annuités importantes sur la période 2022 a été engagé sur la fin de l'année 2019 et sera poursuivi début 2020.

Cette piste, non activée au lancement des émissions obligataires (au regard des coûts financiers de l'époque), apparaît en effet désormais beaucoup plus opportune, dans un contexte de taux bas et de liquidité bancaire, et a donc été mise en œuvre en 2019.

Au total, ces réaménagements ont permis :

- Une diminution des annuités sur 2020-2022 de -4,9 M€ dont -2 M€ sur 2022, en contrepartie d'une augmentation très limitée de l'encours (+0,3 M€) et de l'encours résiduel à fin 2025 (+0,9 M€) ;
- Un coût en termes de charges financières relativement limité (+73 k€ sur 10 ans), intégrant une baisse des charges sur 2020-2022 (-125 k€).